

ÉDITORIAL / OPINIONS

Hydro: les lignes directrices d'Ottawa sont ambiguës affirme Québec

MIVILLE TREMBLAY

Les lignes directrices invoquées par Ottawa pour refuser de payer une partie des dommages subis par Hydro-Québec en raison du verglas sont sujettes à interprétation. Certaines clauses ferment la porte à tout remboursement, mais d'autres semblent les ouvrir.

Pour expliquer sa position dans ce dossier et donner son interprétation des lignes directrices du programme fédéral d'aide en cas de sinistre, le gouvernement du Québec a convoqué la presse hier à un « briefing technique » animé par deux sous-ministres.

Québec soutient que les sociétés d'État ne sont pas nécessairement exclues du programme fédéral en vertu de l'article suivant: « Les sociétés d'État, fédérales ou provinciales, ne peuvent recourir aux dispositions de partage des frais; à moins (...) qu'il ne s'agisse de frais de réparation pour les dommages causés aux sociétés qui offrent des services d'approvisionnement en eau et d'égout. »

Cet article huit, chapitre 4, du Guide d'interprétation des lignes directrices fédérales concernant l'aide financière en cas de désastre, qui était en vigueur de 1979 à 1988, n'a pas empêché Ottawa de compenser les sociétés d'État de Terre-Neuve et du Manitoba pour des pylones jetés à terre par le verglas et une tempête de neige, en 1984. C'est le précédent invoqué par Québec.

L'article neuf précisait que « certaines mesures de prévention adoptées pendant la période du désastre pour protéger les biens de la société d'État sont considérées comme admissibles au même titre que des mesures semblables adoptées pour prévenir les dommages à d'autres installations. »

La clause huit a été conservée dans la nouvelle version du Guide, publié en 1988, mais la clause neuf a été biffée.

Le premier article de la nouvelle version du Guide indique le principe général du programme: « Par l'entremise des accords d'aide financière en cas de catastrophe, le gouvernement fédéral fournit une aide financière de base afin d'aider les gouvernements provinciaux à faire face à des catastrophes dont les coûts sont trop élevés pour qu'il puissent raisonnablement les assumer tout seuls. »

Une partie importante des coûts assumés par Hydro-Québec pour rétablir l'électricité devront être passés dans les charges courantes de la société d'État et réduiront d'autant son bénéfice.

Une autre partie des coûts de reconstruction sera toutefois amortie sur plusieurs années et aura une incidence secondaire sur le budget de la province.

Les lignes directrices sont tantôt précises, tantôt sujettes à interprétation. On lit à l'article 4, chapitre trois, que « l'omission d'un facteur ou d'une éventualité quelconque ne signifie pas qu'on ne doit pas en tenir compte au moment d'une catastrophe. »

L'article six du même chapitre utilise le conditionnel de manière délibérée: « Les frais de réparation des dommages subis par les sociétés d'État autres que celles qui offrent des services d'approvisionnement en eau et d'égouts ne seraient pas admissibles. »

L'article 13 précise en huit points et sans conditionnel les réclamations qui « ne sont pas admissibles ». Par exemple, « une restauration que l'on ne peut considérer comme essentielle (...) au rétablissement de services essentiels à la collectivité. »

Doit-on en conclure que rétablir l'électricité en janvier n'est pas jugé un service essentiel ?

Pour le chef libéral Daniel Johnson, qui a ajouté sa voix à celles des ministériels hier, le gouvernement fédéral devrait veiller à traiter le Québec sur un pied d'égalité avec les autres provinces qui auraient subi des sinistres comparables dans le passé.

Deux tiers des écoles manquent de manuels scolaires, selon le PLQ

KATIA GAGNON du bureau de La Presse, QUÉBEC

Plus des deux tiers des écoles québécoises connaissent une pénurie de manuels scolaires, révèle une compilation faite par l'opposition libérale d'un sondage réalisé auprès de 300 écoles par le ministère de l'Éducation.

Au primaire, plus de la moitié des écoles vivent même une grave pénurie, puisqu'elles manquent de manuels pour cinq matières et plus. Une situation inquiétante, estime le chef libéral, Daniel Johnson, qui demande à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, d'évaluer immédiatement les besoins et d'injecter les fonds nécessaires à l'achat de manuels scolaires pour l'ensemble des élèves.

Dans certaines régions, observent les libéraux, le manque est quasi chronique: 94 % des écoles de l'Estrie manquent de manuels, tout comme 82 % des écoles de l'Outaouais et de 80 % des écoles de la grande région de Québec. Étrangement, c'est à Montréal que les chiffres sont les moins saisissants, puisque seulement 53 % des écoles de la métropole connaissent une pénurie de manuels.

« M. Bouchard et Mme Marois ont coulé leur examen. On ne peut prétendre être le gouvernement de l'éducation quand il y a une telle pénurie de livres dans nos écoles. Ne pas avoir accès à un livre, c'est la même chose qu'apprendre à écrire sans crayon ou jouer au hockey sans patins », lance M. Johnson, qui impute cette pénurie aux récentes compressions effectuées au ministère de l'Éducation.



PHOTO PC

Au primaire, plus de la moitié des écoles manquent de manuels pour cinq matières et plus, a soutenu hier le chef libéral, Daniel Johnson, qui s'appuie sur les données d'un sondage réalisé par le ministère de l'Éducation.

Le chef libéral est cependant incapable de dire si cette situation avait cours sous le règne libéral. Son critique en éducation, François

Quimet, qui était à l'époque du gouvernement libéral président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, affirme lui aussi

qu'une telle situation n'avait jamais été portée à sa connaissance.

La suggestion de M. Johnson de consacrer une enveloppe spécifique à l'achat de manuels scolaires trouve cependant un écho favorable au cabinet de Pauline Marois, où on s'étonne d'ailleurs que certaines commissions scolaires réussissent à doter tous leurs étudiants de manuels, alors que d'autres connaissent une pénurie chronique.

« Souvent les commissions scolaires sont confrontées à des choix douloureux: équiper une classe de manuels scolaire ou conserver le poste de l'orthophoniste ou du psychologue pour lesquels il y a des besoins criants. Souvent, les directions d'école vont faire le choix de conserver la ressource professionnelle. Le problème, c'est que le financement n'est pas suffisant », fait valoir François Quimet.

Une enveloppe spéciale serait peut-être une façon d'obliger les commissions scolaires à consacrer une partie de leur budget à l'achat de manuels, reconnaît-on au ministère. « Les commissions scolaires ne sont pas très friandes d'enveloppes dédiées, mais c'est un questionnement que nous avons déjà au ministère », explique Christiane Miville-Deschênes, l'attachée de presse de la ministre Marois.

Mais la ministre promet déjà de nouveaux fonds dans un avenir proche. « Nous allons certainement injecter de nouvelles ressources pour la bonne raison qu'à cause de la réforme, la majorité des programmes vont changer dès l'an prochain. On va avoir des sous pour cela », poursuit Mme Miville-Deschênes, qui indique cependant qu'il est impossible à l'heure actuelle de chiffrer les besoins exacts en manuels scolaires.

Bouchard comprend mal les faits et les chiffres, soutient Massé

GILLES TOUPIN du bureau de La Presse, OTTAWA

Le premier ministre Lucien Bouchard n'a rien compris à la réglementation fédérale concernant l'aide financière en cas de catastrophe et il est dans l'ensemble mal informé sur la marge de manoeuvre financière d'Ottawa dans de telles circonstances. C'est ce qu'a soutenu hier le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé.

M. Massé n'a guère prisé la sortie de M. Bouchard la veille contre le refus du gouvernement Chrétien de dédommager Hydro-Québec pour ses pertes lors de la crise du verglas.

M. Bouchard avait en effet affirmé que la décision d'Ottawa de ne pas aider Hydro-Québec à éponger ses pertes de 600 millions de dollars s'appuyait sur une volonté d'empêcher Québec de réaliser son objectif d'assainir les finances publiques.

Je trouve malheureux, a dit M. Massé, que M. Bouchard ait trouvé nécessaire de faire de la politique avec cette affaire dans des circonstances graves.

Le lieutenant de M. Chrétien au Québec a ainsi soutenu hier que lorsque M. Bouchard affirme qu'il y a un fonds fédéral de réserve de trois milliards de dollars pour aider les victimes de catastrophes naturelles, il se trompe totalement. « C'est une affirmation totalement incorrecte », de dire M. Massé. « Il n'y a pas de tel plafond dans ce programme. M. Bouchard a été mal



Marcel Massé

informé. De plus, lorsqu'il parle de 12 milliards de dollars qui ont été donnés à Hydro-Ontario pour l'énergie nucléaire, je crois qu'il comprend mal les faits et les chiffres. J'ai examiné la question et j'ai constaté que l'ensemble des investissements faits pour l'énergie nucléaire au Canada depuis 1962 est de six milliards de dollars.

M. Massé a souligné que ces investissements avaient été faits pour développer le réacteur nucléaire Candu.

Quant aux allégations du premier ministre du Québec reprochant à Ottawa d'être venu en aide à des compagnies de Terre-Neuve et du Manitoba en 1984 à la suite de catastrophes naturelles, le président du Conseil du Trésor a reconnu les faits mais non la faute. Seulement, dit-il, les lignes directrices

fédérales contenues dans le document intitulé Aide financière en cas de catastrophes, ont été modifiées et « rendues plus précises » en 1988.

La règle générale, a expliqué le ministre, c'est que les grosses compagnies comme Alcan, comme Bell Canada qui sont capables de prendre soin d'elles-mêmes ne sont pas compensées, et c'est la règle qu'on a appliquée sans exception depuis 1988.

Selon M. André Tremblay, directeur général de la Protection civile, lors d'une pluie verglaçante qui a eu lieu du 13 au 15 avril 1984 à Terre-Neuve, trois compagnies « de moyenne grandeur » (Newfoundland Power, Newfoundland Telephone et Newfoundland and Labrador Hydro) ont été considérées admissibles à une aide fédérale de 1,95 million parce qu'elles n'avaient pas les reins assez solides et que « le dommage qu'elles subissaient localement était pour causer aux citoyens un deuxième contre-coup qui était une augmentation de tarifs ».

Au Manitoba, une tempête de neige importante les 27 et 28 avril 1984 a causé des dommages considérables (2,4 millions) aux installations de Manitoba Hydro et de Manitoba Telephone. Les compagnies, qui n'avaient pas les capacités financières de se sortir de ce mauvais pas, ont reçu 816 000 \$ en aide d'Ottawa.

M. Massé soutient que c'est tout à fait différent pour une entreprise comme Hydro-Québec qui a accès aux marchés de l'emprunt, qui peut s'assurer elle-même et qui peut éponger ses pertes sur plusieurs années. De plus, soutient le ministre, Hydro-Québec « a fait des profits dans les derniers 10 ans de plus de cinq milliards de dollars et a fait des profits en 1997 qui dépassent les 630 millions ».

EN BREF

Comme la tour de Pise

Le Parti québécois prépare une offensive publicitaire en vue des auditions pour le renvoi fédéral en Cour suprême, qui se tiendront la semaine prochaine. Déjà, la permanence nationale a produit quelques milliers d'épinglettes représentant une petite tour de Pise colorée en rouge, un rappel de la phrase de l'ancien premier ministre Maurice Duplessis, qui estimait que la Cour suprême, comme la célèbre tour, « penchait toujours du même côté ». Les épinglettes ont déjà été distribuées dans les comités, en attendant la suite des initiatives publicitaires, qui devraient culminer à la veille du conseil national qui se tiendra le 21 février. Mais au Parti québécois, on indique toutefois qu'il n'est pas question d'y aller par les voies traditionnelles — télé, radio et panneaux publicitaires — considérées comme trop coûteuses.

Katia Gagnon

Au Sénat, sénateur!

Le sénateur Andrew Thompson, déjà expulsé du caucus libéral en raison de ses absences répétées, s'est vu intimer l'ordre de se présenter au Sénat, aujourd'hui. Dans le cas contraire, M. Thompson, privé de bureau, de personnel et de ligne téléphonique sur la Colline parlementaire, devra affronter la colère de ses collègues. Hier, toutefois, on ignorait si le sénateur récalcitrant se soumettrait à la volonté du Sénat. On ne savait pas davantage ce que les membres de la Chambre haute pourraient faire si M. Thompson continuait de les ignorer. Andrew Thompson n'a pas été vu sur la Colline parlementaire depuis le discours du Trône prononcé lors de l'ouverture de la session automnale, en septembre dernier. En fait, il ne s'est présenté au Sénat qu'à 14 reprises depuis 1990.

Presse Canadienne

Autres informations pages B4, B5, B6, B8



L'AIDE AUDITIVE
Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille.
*Le modèle illustré n'est pas couvert par le RAMQ.
Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE avec la carte d'assurance-maladie du Québec.*

Laflamme & Associés 522-6181
Audioprothésistes
1 800 422-6181

MONTRÉAL 822, rue Sherbrooke Est	Laval 1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300	BELOEIL 365, boul. Laurier, bureau 101
ST-JEAN 349-1260 900, boul. du Séminaire, bureau 140	LONGUEUIL 522-6181 99, place Charles-Lemoyne, bureau 102	GRANBY 378-6746 320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Opération Chinatown

Si les Québécois font rire d'eux avec la loi 101, comme ce fut le cas dimanche lors d'un reportage de *60 Minutes*, au réseau CBS, c'est sans doute parce que le regard d'Américains sur le fait français est coloré par leur solidarité évidente avec des Anglo-Canadiens qui parlent la même langue qu'eux.



Alain Dubuc

Mais c'est aussi parce que l'application des règles sur l'affichage, le volet de la loi 101 qui a suscité les débats les plus vifs, prête flanc à la moquerie. Tant que les organismes de défense de la langue française feront des bêtises, on fera rire de nous. C'est le cas de l'opération Chinatown, la dernière trouvaille des flics de la langue — que l'équipe de *60 minutes*, qui était de passage au Québec en septembre dernier, a heureusement ratée.

Les zélés fonctionnaires de la Commission de protection de la langue française ont en effet choisi de « nettoyer » le Chinatown, où les idéogrammes chinois sont trop gros. L'organisme veut donc imposer aux commerces la règle du deux pour un, pour que le français soit deux fois plus gros que les idéogrammes chinois ou les affiches vietnamiennes.

Cette application rigoureuse de la loi 101 ferait de Montréal un cas unique : la seule ville cosmopolite au monde où un chinatown ne serait pas chinois.

Et tout cela pourquoi ? Pour protéger le français ? À notre connaissance, aucun ayatollah de la langue n'a jamais

évoqué un quelconque péril jaune qui menaçait le français. La bataille qu'a dû mener le français, c'était d'abord contre la domination de l'anglais sur Montréal, et maintenant contre l'invasion de l'anglais, ici et ailleurs dans le monde. Pourquoi alors partir en guerre contre les Chinois ?

Le plus étonnant dans cette affaire, c'est en effet qu'il ne s'agit pas d'une erreur, comme lorsque la Commission a voulu interdire l'affiche en hébreu d'un fabricant de monuments funéraires juifs.

L'opération Chinatown a été, au contraire, soigneusement préparée depuis des mois. Les fonctionnaires ont envoyé des avis d'infraction aux contrevenants, ils ont rencontré la communauté pour discuter d'échéancier et de solutions. Ils ont expliqué aux marchands les nuances de la loi : pourquoi, par exemple, il était illégal d'écrire sur un tableau un menu du jour en chinois pour leurs clients chinois. Bref, des dizaines de milliers de dollars de fonds publics ont été consacrés à cette noble cause.

C'est d'ailleurs pour cela qu'on ne peut pas voir dans ce débat un quelconque complot d'anglophones partisans d'un retour en arrière. La crise a été créée de toutes pièces par la Commission de protection de la langue française.

Mais pourquoi maintenant ? Pourquoi le Chinatown, qui ne dérange personne depuis des décennies, s'est-il retrouvé dans le colimateur de la police de la langue ? Cette offensive ne peut s'expliquer que par le virage du gouvernement Bouchard. Pour faire accepter le maintien du droit à l'affichage dans les deux langues aux éléments radicaux du Parti québécois, le gouvernement a dû promettre une application rigoureuse de la loi et le retour de la police de la langue, la Commission de protection de la langue française.

Une fois que Québec a mis sur pied une escouade d'enquêteurs, ceux-ci se sont tout naturellement mis à la chasse aux infractions. Et comme les histoires d'horreur sont devenues rares, on a élargi le champ de la vigilance pour s'attaquer aux commerces ethniques. La machine tourne d'autant plus à vide que la Commission procède en fonction des plaintes ; il est donc toujours possible pour les fonctionnaires de justifier leur zèle en invoquant les plaintes reçues.

Mais le vrai problème, c'est que cet acharnement bureaucratique peut s'exercer dans un remarquable vacuum politique. L'État est absent de ce dossier pourtant si important pour l'harmonie sociale. La ministre de la Culture, Mme Louise Beaudoin, responsable de l'application de la Charte de la langue française, n'a jamais énoncé de façon claire les objectifs qui devraient sous-tendre l'action de la Commission de protection, son degré de zèle, les priorités de ses enquêtes.

Par exemple dans le dossier du Chinatown, la ministre ne s'est pas dissociée de l'opération menée par ses fonctionnaires, mais elle a promis de vagues assouplissements, une question qu'elle réfère à un autre organisme, le Secrétariat de la politique linguistique. Sans doute coincée entre les durs de son parti et l'opinion publique portée à la tolérance, Mme Beaudoin gère les dossiers à la pièce, en fonction des sursauts de l'opinion publique, et a choisi de réagir plutôt que de diriger.

Cette absence de leadership comporte un coût. La santé du français et, surtout, la qualité des rapports entre la majorité francophone et les autres communautés sont largement laissées au hasard, et peuvent dépendre de la gaffe d'un fonctionnaire ou des égarements d'une machine bureaucratique laissée à elle-même.

Savoir pourquoi et comment

Saura-t-on un jour ce qui a incité Lucien Bouchard à confier le ministère de la Sécurité publique à Pierre Bélanger ? Ou dans quel état d'esprit était Jacques Parizeau, lors de sa virulente sortie contre les minorités ethniques, le soir du référendum ? Ou pourquoi Jean Drapeau a choisi Roger Taillibert pour concevoir le Stade olympique ? Ou ce qui a amené Jean Lesage à nationaliser les compagnies d'électricité après s'être opposé si longtemps à cette idée ? Ou encore ce qui, en 1968, a déclenché la colère de Pierre Trudeau à l'endroit de Philippe Rossillon, un haut fonctionnaire français dont à peu près personne, jusqu'alors, n'avait entendu parler ?



Pierre Gravel

Ce n'est souvent qu'avec le temps qu'on parvient à comprendre vraiment le pourquoi et le comment de certains propos ou gestes de personnalités publiques. Ou le rôle de purs inconnus qui, parfois à leur insu, ont modifié le cours d'événements ayant influencé la vie de leurs compatriotes. D'où l'importance de bien connaître la petite histoire qui, fréquemment, éclaire la grande.

Le problème c'est que la clé de certaines énigmes ou le détail apportant un éclairage nouveau sur un incident se trouve parfois dans ce qui, de toute évidence, relève de la vie privée des gens concernés. En ce qui a trait à l'actualité, les journalistes en savent quelque chose puisqu'ils doivent quotidiennement soupeser ce qui est d'intérêt public et ce qui ne l'est pas.

Il en a toujours été autrement pour les historiens qui, eux, ont traditionnellement eu une plus grande marge de manoeuvre dans la divulgation de renseignements sur des événements passés ou sur des personnages momentanément sortis de l'oubli. C'était le cas, du moins, jusqu'à ce que, à l'occasion d'un débat actuellement en cours entre l'auteur Pierre Turgeon et les descendants de l'homme d'affaires P.-H. Desrosiers, les chercheurs découvrent l'impact éventuel que pourrait avoir sur leur travail des dispositions du Code civil du Québec concernant la protection de la vie privée.

On y observe, en effet, à la lecture des articles 35 à 40, que non seulement toute personne a droit au respect de sa vie privée et de sa réputation — ce qui va de soi — mais aussi que nul ne peut y porter atteinte sans son accord ou celui « de ses héritiers ». Il serait même interdit, sans ce consentement, de constituer ce que le législateur appelle « un dossier » sur quelqu'un. Plus encore : dans l'éventualité d'une telle autorisation, la personne en cause (ou ses héritiers) doit avoir accès aux résultats de la recherche et pouvoir rectifier les choses en corrigeant ce qui lui paraît inexact, incomplet ou équivoque ou encore en faisant disparaître ce qu'elle estime être des « renseignements périmés ».

Autrement dit, au sens littéral de cette règle, plus question d'essayer de comprendre en quoi l'alcoolisme d'un homme politique aujourd'hui disparu a pu affecter son comportement. Ou le goût de tel autre pour les femmes ou les cartes influencer certaines de ses décisions. À moins, bien sûr, d'obtenir, au départ, l'aval de ses héritiers.

Sans égard à la cause présentement pendante devant le tribunal et dans laquelle entrent diverses autres considérations, il tombe sous le sens que la portée réelle de ces articles paraît démesurée par rapport à l'objectif poursuivi. Si on doit souscrire à toutes les dispositions raisonnables pour protéger la vie privée de tous les citoyens, y compris les personnalités publiques, il est non moins essentiel, pour une collectivité, que la vérité historique puisse un jour primer sur la sensibilité légitime d'héritiers préoccupés surtout de ménager l'image de leur ancêtre. Au besoin en adoptant les amendements qui s'imposent au Code civil pour que des mesures conçues pour aujourd'hui n'empêchent pas de savoir ce qui s'est passé hier. Ni ce qu'on voudra comprendre demain.

CLINTON DEMANDE L'AIDE DE L'ARMÉE CANADIENNE



DRÔTES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Vidéotron doit se civiliser

Service à la clientèle, Vidéotron

■ Le 6 novembre dernier, je vous ai payé un montant de 411,47 \$ pour ce que je croyais être le service de base, c'est-à-dire le service dont je jouissais à ce moment-là, pendant un an. Cela comprenait des canaux dont je n'ai que faire, mais j'ai payé quand même.

Le ou vers le 23 janvier, je reçois une nouvelle facture au montant de 60,65 \$. Au téléphone, votre service à la clientèle me dit que cette nouvelle facture comprend un ajustement de la taxe de vente du Québec (TVQ) au montant de 3,81 \$ pour la portion du service qui me sera fourni à compter du 1^{er} janvier 1998 (même si j'ai payé en novembre 1997), une surcharge de 75,46 \$ pour le service étendu et une réduction de 25,58 \$ pour modification du service de base. Je ne parviens pas à déterminer ce qui me vaut ce crédit. Aurait-on, par hasard, « coupé » Radio-Canada?... ou Télé-Québec?... ou TVA?... On ne me le dit pas. Toujours l'arbitraire !

Si je ne prends pas ce service étendu, je perds une dizaine de canaux. Je n'ai que faire de la plupart de ces canaux, mais parmi ceux que je perds, il y en a deux auxquels je tiens. Ce sont le Réseau des sports (RDS) et Documentaires (Canal D). Je suis retraité (82 ans). Je croyais qu'un montant de 411,47 \$ pour un an, pour un service raisonnable, c'était déjà assez... C'est même scandaleusement beaucoup trop pour la plupart des personnes retraitées et/ou à faible revenu. C'est quoi, le truc ? Comme nous voulons ces deux canaux, nous devons payer pour tous les autres canaux dont nous ne voulons pas, mais que vous avez arbitrairement décidé de nous enfoncer dans la gorge par le moyen de ce « package » que vous avez désigné comme étant le service étendu.

Je n'ai pas le choix. Je suis captif ! Je vous envoie donc mon chèque au montant de 60,65 \$. Sans savoir si dans deux mois, ou peut-être avant, ou peut-être un peu plus tard, je ne recevrai pas une autre facture pour un service un peu plus étendu dont vous aurez, encore une fois, décidé arbitrairement du contenu !

Mais n'y a-t-il pas, quelque part, un organisme gouvernemental qui pourrait forcer Vidéotron Ltée à se civiliser, à traiter le monde avec un peu de respect.

Émile BOUDREAU
Montréal

L'Académie Pierre Foglia

■ Bon. Voilà que la chicane est « pognée » entre Maurice Druon et Louise Beaudoin (*La Presse*, 24 janvier). Imaginez ! Le secrétaire de l'Académie française et la ministre responsable de la Charte de la langue française qui se crépent le chignon.

Franchement, ici au Québec, on souffre d'« Académie aiguë ». L'« Académie », c'est un mot que j'ai inventé — si Louise Beaudoin me le permet — pour nommer la maladie dérivant d'un usage excessif des académies de la langue.

L'Académie française ne fait plus notre affaire ? On se tourne vers les Académie Radio-Canada, Frère Untel, Louise Beaudoin, Gilles Proulx et Georges Dor. Avec toutes les académies qui nous surveillent comme autant de Big Brother, comment voulez-vous que les jeunes écrivent à l'aise, sans trembler du crayon, sans tomber dans une profonde angoisse existentielle : celle de « faire une faute », ou « d'utiliser un anglicisme ».

La seule académie susceptible de m'intéresser, c'est l'Académie Pierre Foglia, c'est-à-dire : pas d'académie « pantoute ». « Écrire » est une spécia-

lité qui exige du talent et de l'inspiration. Mais surtout beaucoup de transpiration. Foglia travaille ses textes. Ça se sent. Ça n'a rien à voir avec les académies.

L'écrivain est seul responsable de sa matière. Comme un peintre avec sa palette de couleurs, l'écrivain choisira dans la banque mondiale des mots ceux qui exprimeront le mieux sa pensée. Le peintre se sacrifie bien de savoir si le bleu est « russe », le violet « italien » ou le rouge « anglais ». Les couleurs comme les mots ne sont pas faites pour distinguer les peuples entre eux, mais pour communiquer. L'important est que le lecteur comprenne.

Pierre Foglia, on le comprend. Qu'on soit d'accord avec ou pas. Il écrit dangereusement bien.

Jacques LANDRY
Sainte-Béatrix

Des félicitations

Mme Marie-Claude Malboeuf,

■ Félicitations pour votre excellent article, paru dans *La Presse* du samedi 31 janvier, au sujet du tunnel sous la rivière des Prairies.

Mon épouse et moi avons beaucoup apprécié votre reportage, car vous nous avez appris des choses que l'on ignorait. Nous possédons un condo près de la rivière avec un point de vue magnifique ; nous ne sommes pas les seuls puisqu'il y a plusieurs résidences pour personnes âgées près de chez nous. Or, selon le projet d'Hydro-Québec, les pylônes et les fils passeraient directement devant nos fenêtres.

Nous sommes donc bien heureux d'apprendre qu'il pourrait y avoir une autre solution à ce projet et nous espérons de tout notre coeur qu'Hydro-Québec choisira cette autre alternative.

Bernard GIGNAC
Montréal

Vendre son âme au diable



Lysiane GAGNON

Québec a fait semblant de bouger dans le dossier des urgences. L'engorgement diminue pour l'instant, mais rien ne dit qu'on ne revivra pas dans un mois, six mois, le même genre de situation : il y a des années que les urgences montréalaises vivent ce genre de crises cycliques.

Rien ne dit, en outre, que cette légère amélioration n'a pas été effectuée sur le dos d'autres malades en attente de traitement.

Le ministre Rochon a en effet recommandé aux hôpitaux de retarder des chirurgies dites « électives » afin de dégager des lits pour l'urgence... comme si les chirurgies électives étaient sans importance. Or, de nos jours, il y a peu d'opérations électives qui puissent être retardées sans danger, car les traitements de luxe, telles les chirurgies esthétiques, se font en clinique privée et aux frais du patient.

Cela veut dire que des malades nécessitant des chirurgies qui pourraient faire, par exemple, la différence entre un cancer « pris à temps » et un cancer avancé, pourront être blackboulés d'une semaine à l'autre... jusqu'à ce que leur état s'aggrave irrémédiablement.

Ah! évidemment, cela ne fera pas les manchettes. N'est-ce pas cela qui compte, pour un gouvernement ?

Le fait d'accorder la priorité aux urgences est normal, à deux conditions : qu'il s'agisse d'urgences réelles, et pas seulement d'une opération cosmétique pour réduire le nombre de gens dans la salle d'attente ou sur les civières, et que les ressources de l'hôpital soient assez substantielles pour que cela n'affecte pas trop gravement ses autres fonctions.

Mais si les ressources sont rationnées et les besoins multiples, comme c'est le cas dans tous les hôpitaux montréalais, il risque de se produire un effet pervers : les méde-

cins, désespérant de pouvoir trouver une place pour leurs patients en attente de traitement, leur recommanderont tout simplement de passer par l'urgence... et l'on reviendra à la case départ.

Dans une sortie qui respirait l'opportunisme politique et la mauvaise foi, le ministre Rochon a ordonné aux hôpitaux les plus affectés d'appliquer leurs « plans d'urgence » — à même leurs propres budgets évidemment.

Ce faisant, le ministre laissait entendre que la responsabilité du chaos actuel incombe aux hôpitaux, ce qui est bien le comble de la mauvaise foi quand on sait à quel point les budgets des hôpitaux ont été comprimés par son propre ministère. Le ministre a aussi montré du doigt d'autres coupables, c'est-à-dire « certains médecins spécialistes » qui bloqueraient des lits pour leurs propres patients... comme si c'était là une activité louche ou injustifiée.

Car enfin, faudrait-il croire que c'est par caprice, par cupidité ou par pur sadisme, que l'on prescrit des chirurgies ? Je connais peu de gens qui se font enlever le côlon ou l'utérus par plaisir, ou qui décident un bon matin de se faire faire un triple pontage, juste pour se rendre intéressants.

Entre le docteur Rochon, un médecin qui n'a jamais vraiment pratiqué la médecine, et le docteur Paul Lévesque, le seul médecin de garde à l'urgence de Maisonneuve-Rosemont le soir où Jeannine Lacombe est décédée, il y a tout un monde : celui qui sépare la théorie de la réalité.

Le docteur Lévesque déclarait la semaine dernière qu'il déplorait la mort de Mme Lacombe (que le ministre Rochon, dans sa conférence de presse, appelait Mme Coulom-

be), mais qu'il ne se sentait pas coupable. Il a parfaitement raison. Il a travaillé d'arrache-pied toute la nuit, vu sans répit des dizaines de cas graves, traité trois victimes d'arrêts cardiaques, et le cas de Mme Lacombe ne lui avait pas été référé, peut-être parce que son état avait été mal évalué ; car s'il y a pénurie de médecins dans nos services de santé, il y a aussi pénurie d'infirmières, et celles-là sont tout autant débordées.

Il suffit de s'être trouvé dans diverses urgences montréalaises à plusieurs reprises (c'est mon cas, mais je doute que cela soit celui du docteur Rochon) pour savoir que l'urgence montréalaise est, plus souvent qu'autrement, une « cour des miracles » où l'on fait le maximum avec pas assez de moyens.

Pour le docteur Lévesque, ceux qui imputent aux hôpitaux la responsabilité de la situation actuelle ont « vendu leur âme au diable », le diable étant la réduction forcée du déficit.

Voilà qui est fort bien dit.

Cette mentalité de comptable qui règne dans nos services de santé va d'ailleurs encore plus loin. Non seulement s'agit-il d'éponger les dettes, on parle maintenant de rentabilité... comme si des services de santé publics pouvaient, et devaient, générer des profits !

J'ai sous les yeux le plan triennal de la région régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

À la page 316, on parle d'une « grappe santé dont l'aire de marché pourrait dépasser les frontières nationales ».

Plus loin, on prône « un changement de perspective pour envisager le secteur santé comme ayant un potentiel de création de richesse plutôt que comme un secteur générant uniquement des dépenses ».

À la page 320, on parle de la nécessité de « faciliter l'exportation de notre expertise en gestion hospitalière et de favoriser la création de consortiums d'exportation de services de santé qui tiennent compte de la nature des besoins des clients ».

« Le gouvernement, poursuit la régie, doit profiter de la création des trois centres hospitaliers universitaires et de leur avantage-coût important vis-à-vis de leurs concurrents américains pour explorer la possibilité d'attirer dans nos établissements une clientèle américaine en fonction de la capacité excédentaire. Cet exercice devrait aussi servir à revoir les pratiques entourant le service à la clientèle hospitalière. Le gouvernement et les organismes concernés, en particulier Montréal International, doivent se doter d'une stratégie globale pour accroître à l'étranger la visibilité de l'industrie de la région. »

Oui, vous avez bien lu. Nos hôpitaux sont une « industrie », avec « avantage-coûts », « clients » et « service à la clientèle », comme chez Eaton ou Provigo. L'industrie doit générer de la « richesse », autrement dit des profits, et viser le marché étranger, en offrant à moindres coûts les mêmes services que les « compétiteurs » américains.

Mieux encore, il y a de la place pour la « clientèle étrangère » ! Nous aurions, imaginez, une « capacité excédentaire » !

Il ne manque qu'une chose à cet édifiant programme. Peut-être qu'on pourrait tasser la « clientèle » québécoise non payante pour faire encore plus de place pour la clientèle payante ?

Opinions

Les acquis du système québécois de recherche sont en péril

YVES GINGRAS ET BENOÎT GODIN

MM. Yves Gingras (UQAM) et Benoît Godin (INRS) sont responsables de l'Observatoire des sciences et des technologies du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST).

Il faut savoir gré au recteur de l'Université McGill, Bernard Shapiro, d'avoir eu le courage d'expliquer aux entreprises les conséquences désastreuses à moyen terme pour l'ensemble de la société des compressions budgétaires récurrentes imposées par le gouvernement aux universités. Et ce pour deux raisons. D'abord, la Conférence des recteurs et principaux d'universités du Québec (CREPUQ), dont il est le président, a longtemps confondu diplomatie et silence et n'a jamais dénoncé publiquement le sort réservé aux universités, depuis plus de dix ans. Ensuite, les entrepreneurs, toujours prompts à faire la leçon aux institutions d'enseignement qui ne seraient jamais assez bien adaptées à leurs « besoins », ne semblent pas comprendre le rôle clé des universités dans le système national d'innovation.

En effet, les compressions massives des dernières années mettent en péril les acquis du système de recherche au Québec qui, il faut le rappeler, avait réussi, au cours des vingt-cinq dernières années, à rattraper, toute proportion gardée, la production scientifique mondiale. Tant en termes de volume de production, d'intégration dans les réseaux scientifiques internationaux que de qualité de la recherche, les universités québécoises se comparent avantageusement à celles de la plupart des pays occidentaux. La part des articles canadiens originant du Québec est égale à son poids économique mesuré par le PIB. De même, la part des articles écrits en collaboration avec des chercheurs d'autres pays est la même qu'en Ontario, soit environ 30 %. Enfin, et surtout, la qualité de la recherche, que l'on peut mesurer globalement par le « facteur d'impact », montre que cet indicateur a, pour le Québec, une valeur moyenne supérieure (2,46) à celle du Canada (2,28) ; elle est aussi légèrement supérieure à celle de l'Ontario (2,35). Ce dernier résultat (qui n'avait jamais été calculé auparavant) indique clairement que l'époque du rattrapage est, de façon générale, terminée et que les chercheurs se comportent comme l'ensemble de leurs vis-à-vis ailleurs dans le monde.

Cependant, ces résultats, acquis au prix d'efforts soutenus, peuvent facilement être annulés si l'on continue sur la présente lancée. Il faut en effet comprendre qu'un système de recherche ne se construit pas du jour au lendemain et que ses fruits ne sont visibles que sur l'échelle d'une décennie sinon davantage. (...) Les travaux de l'Observatoire des sciences et des technologies (OST) montrent aussi que les universités sont

au coeur du système national d'innovation, les autres acteurs (entreprises, hôpitaux et laboratoires gouvernementaux) étant fortement dépendants des relations avec les universités pour la production de connaissances. Plus de 70 % des travaux de recherche des entreprises effectués en collaboration, le sont avec des chercheurs universitaires. Il en va de même pour les travaux originant de laboratoires publics. Dans le cas des hôpitaux, cette proportion est encore plus élevée, ce qui indique bien les liens étroits qui les unissent aux universités.

Ces quelques données devraient suffire à montrer qu'en affaiblissant les universités, on affecte également (sans peut-être le vouloir et surtout le savoir) les autres composantes du système d'innovation québécois, notamment les entreprises. Ces dernières dépendent d'ailleurs davantage qu'en Ontario des relations avec les universités. En effet, les données pour cette province indiquent que les différents acteurs sont plus autonomes par rapport aux universités. Ceci confirme le fait bien connu de la faiblesse des entreprises québécoises en matière de recherche-développement. Cette faiblesse se reflète aussi dans la forte concentration des activités de R-D, 50 entreprises effectuant 81 % de toute la R-D québécoise, alors qu'au Canada cette proportion est de 60 %.

Les entrepreneurs venus écouter M. Shapiro dans l'enceinte feutrée du Canadian Club auraient intérêt à se doter d'une vision globale de la situation de la recherche au Québec et des liens qui unissent les différents éléments du système de la recherche. Leurs vis-à-vis américains et britanniques l'ont d'ailleurs compris, eux qui, depuis quelques années déjà, plaident devant les politiciens la nécessité de ne pas mettre en péril la recherche universitaire, car ils ne sont pas en mesure d'assumer les coûts de la recherche fondamentale dont ils tirent les bénéfices à long terme.

Bien que nous nous soyons limités ici à leur mission de recherche, on ne peut conclure sans rappeler que les universités ont aussi et même d'abord pour mission de former une main-d'oeuvre qualifiée et des citoyens éclairés. Il serait surprenant que les effets négatifs qui affectent la recherche soient sans conséquences sur la formation des étudiants et des étudiantes. Dans les secteurs de pointe et à développement rapide comme la biotechnologie ou la microélectronique, une formation de premier cycle adéquate est étroitement liée aux activités de recherche des professeurs, activités qui seules peuvent permettre une mise à jour rapide des cours, des programmes et des équipements. Tout cela ne fait que rappeler l'importance de la relation étroite entre enseignement et recherche, relation qui donne à l'université sa spécificité et assure sa capacité d'innover. Il était temps que la CRIPIUQ le dise publiquement. (...)



Bernard Shapiro

Innovation: une dimension oubliée

PIERRE-PAUL PROULX

L'auteur est professeur titulaire au département des sciences économiques de l'Université de Montréal.

Le Rapport de Conjoncture de 1998 du Conseil de la science et de la technologie présente une première description du système québécois d'innovation et propose un cadre pour clarifier les actions gouvernementales et aider à une mise à jour de ses perspectives stratégiques. (...)

Centré sur l'innovation et l'activité résiliable, le rapport rejoint les propositions de certains économistes qui, inspirés par les nouvelles théories de la croissance économique endogène, soulignent en conséquence l'importance de l'innovation et des ressources humaines comme le fait le Conseil, mais ajoutent les infrastructures multimodales et l'insertion de régions de l'économie nationale et du Québec dans un ensemble intégré transfrontalier et international plus grand, sujet que nous soulignons dans ce bref commentaire. (...)

Mais il nous semble que le Conseil oublie des acteurs dans sa réflexion et son analyse.

À première vue, le cadre conceptuel utilisé semble tout englober, mais une lecture attentive du rapport du Conseil indique que l'on n'a pas introduit dans le schéma une dimension qui nous apparaît essentielle à une politique de l'innovation et de développement économique pertinente pour le Québec.

Au schéma retenu par le Conseil, qui met l'entreprise innovante au centre du système d'innovation et son environnement immédiat et son environnement global comme autres éléments essentiels du système national d'innovation québécois, il serait indiqué de superposer un autre schéma que le Conseil commence à explorer en partie dans la préparation de son avis à venir sur la dimension territoriale du système d'innovation québécois. Réfléchir et capter dans son ensemble les facteurs déterminants de l'innovation et du développement économique du Québec nécessite que l'on distingue et que l'on agisse explicitement à divers niveaux dont le niveau local, le niveau régional, le niveau national (du Québec dans son ensemble), le niveau transfrontalier (le Québec faisant partie d'une région transfrontalière du nord-est de l'Amérique), le niveau de l'Amérique du Nord, celui de l'hémisphère ouest (étant donné l'interaction grandissante avec l'Amérique latine) et enfin le monde et ce, de façon plus pointue dans certains secteurs et domaines technologiques.

Le lecteur intéressé à ce modèle pourra prendre connaissance de mes écrits récents et plus particulièrement de mon récent rapport sur la région de Montréal dans la nouvelle économie préparé pour le ministre de la Métropole, ainsi que nos travaux récents pour Montréal International et le ministère des Finances visant à comprendre les déterminants de la localisation des activités économiques et technologiques en Amérique du Nord. Il y trouvera un examen (à paraître) de ce volet que nous proposons d'ajouter à ceux évoqués par le Conseil.

Ayant inscrit sa démarche sur le volet national du système d'innovation (le volet local régional serait en préparation), on retrouve mais très indirectement et souvent implicitement dans le rapport ce que nous proposons d'introduire explicitement dans le cadre de réflexion pour la politique d'innovation et de développement économique, à savoir la dimension inter-régionale-internationale. (...)

Nos analyses soulignent avec le Conseil l'importance des réseaux, des partenariats, des synergies au niveau local-régional (on présume qu'il en sera ainsi dans l'avis à venir qui, on l'espère, examinera les relations interrégionales nationales et internationales de chaque région) et au niveau national (du Québec) comme éléments essentiels du cadre de réflexion et d'ac-

tion pour le gouvernement du Québec. Nous mettons cependant en lumière de façon importante : a) les processus de métropolisation i.e. de concentration d'activités d'innovation et de développement de la nouvelle économie dans certaines agglomérations urbaines ; b) le phénomène de la production frugale qui incite les entreprises à se localiser à proximité pour profiter des économies externes d'urbanisation qui accompagnent la métropolisation, c) le rôle fondamental des firmes multinationales responsables (comme le documente le Conseil) d'un fort pourcentage de l'activité de R&D et de commerce international au Québec ; d) l'ampleur et la configuration sectorielle du commerce intra-industrie et intrafirmes qui permet de faire une première identification des secteurs à privilégier dans l'activité d'innovation de développement économique et de commerce et d'investissement international, etc.

Nos travaux récents ayant impliqué l'estimation du commerce intra-industrie du Québec avec l'Ontario, les provinces atlantiques et nombre d'États des États-Unis (dont particulièrement ceux de la région « nord-est » de l'Amérique) nous ont permis une première identification des régions, villes, « metropolitan statistical areas »... avec lesquelles les entreprises et institutions technologiques du Québec auraient intérêt à établir des réseaux pour effectuer des projets de recherche conjoints, des plans d'exportation conjoints, des plans de promotion internationale conjoints... L'espace économique et technologique du Québec n'est pas que national quoique cette dimension fondamentale doit faire l'objet d'une attention particulière. Les relations transfrontalières avec des partenaires géographiquement à proximité au Massachusetts, au Connecticut... sont à soigner et promouvoir explicitement (...).

Les auteurs du Conseil connaissent bien les travaux de Manuel Castells et ceux de Michael Porter qu'ils citent. Je me permets d'attirer leur attention sur une autre citation de Porter que je traduis comme suit : « On retrouve souvent des industries et des grappes d'industries qui sont compétitives sur le plan international dans une ville ou une région. Les assises de la compétitivité sont souvent intensément locales... » Il découle de ce constat sur lequel nous insistons dans nos travaux qu'une politique nationale de l'innovation avec un volet local-régional interne explicite, tout en étant nécessaire, n'est pas suffisante dans le cadre de la nouvelle économie qui voit les relations commerciales et technologiques s'articuler de plus en plus entre grandes agglomérations urbaines. D'où la nécessité d'ajouter un volet visant l'interrégional-international dans la politique d'innovation. Le cadre d'analyse national est maintenant insuffisant. Le rôle fondamental des grandes entreprises qui sont un conduit essentiel de technologies de biens et de services nous incite à creuser la question des déterminants de la localisation de leurs activités de R&D et de leurs autres activités, et à proposer que l'on implique de façon importante les firmes multinationales du Québec dans la réflexion et la mise en application de la politique d'innovation au Québec. Leurs activités dans le domaine des sous-contracts, leur connaissance de la dynamique du développement dans diverses villes et régions des États-Unis, de l'Amérique latine, bref, du monde sont des éléments à exploiter dans la mise en place de nos politiques de développement économique et technologique. Ils pourront parfois être la courroie principale d'une politique visant à établir des réseaux interrégionaux-internationaux dans certaines villes et régions des États-Unis que nous avons commencé à identifier dans le cadre de nos travaux sur la recomposition de l'activité économique et technologique en cours en Amérique. (...)

Politique

Le président de l'Association olympique devra s'expliquer devant deux comités des Communes

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

La bourde linguistique de la délégation canadienne aux Jeux de Nagano n'a pas fini de faire des vagues sur la colline parlementaire. Après la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, c'est maintenant au tour des comités des langues officielles et des sports d'exiger des comptes du président de l'Association olympique canadienne (AOC).

« J'étais furieux, c'est inacceptable et je mets en doute la sensibilité du président de l'Association », fulminait hier le député libéral de Bourassa, Denis Coderre.

En tant que vice-président du

comité mixte Communes-Sénat sur les langues officielles et membre du comité des sports, il a confié à La Presse que le président de l'AOC, Bill Warren, devrait venir répondre à un certain nombre de questions à

Ottawa. Trois jours après les événements, le député Coderre n'en revenait tout simplement pas que l'on puisse commettre des erreurs aussi grossières en 1998.

M. Warren, qui sort déjà passablement amoché de cette histoire, comme il l'a lui-même avoué à notre columnist Philippe Cantin, aura donc à s'expliquer encore. Et non pas une, mais deux fois.

« Ça n'a pas de bon sens, la vidéo que l'on a montrée aux athlètes, elle devait être prête depuis un bout de temps. Une cérémonie comme celle-là, ça ne s'organise pas à la dernière minute », continuait de rager Denis Coderre. Se-

lon le député de Bourassa, utiliser les deux langues officielles dans un événement de la sorte n'est que le « minimum de la décence dans un pays bilingue ».

Satisfait de la réaction de Sheila Copps, qui a dénoncé sans hésiter la situation, Denis Coderre n'a toutefois pas fini d'en découdre avec Bill Warren et les autres organisateurs qui défilent devant les deux comités dans les prochains mois.

« J'accepte les excuses, d'accord, mais je veux surtout savoir ce que l'on va faire pour que cela ne se reproduise pas », conclut-il.

Le Bloc québécois dépose un projet de loi pour interdire tout déficit budgétaire

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le Bloc québécois a annoncé hier qu'il allait déposer aux Communes un projet de loi qui interdirait à l'avenir au gouvernement fédéral de réaliser des déficits budgétaires.

Cette réglementation, intitulée *Loi sur l'équilibre budgétaire*, obligerait le gouvernement, selon les mots du chef bloquiste Gilles Duceppe, à un contrôle sévère des finances publiques dès le 1^{er} avril 1998, de sorte qu'il ne puisse retomber dans « le même piège qui a créé cette dette effrayante » de 583 milliards de dollars.

Le projet de loi est notamment assorti d'exemptions et de conditions qui, selon le ministre des Finances, Paul Martin, rappellent une proposition similaire faite par le Parti réformiste voici environ deux ans.

Si un déficit de moins de trois milliards est constaté pour une année financière, propose le Bloc, le gouvernement serait tenu de réaliser un surplus égal à ce déficit au cours de l'année financière subséquente. De plus, le gouvernement



Gilles Duceppe

pourrait encourir des déficits pour plus d'une année financière s'il devait faire face à des circonstances incontrôlables telles les catastrophes naturelles, une détérioration importante des conditions économiques ou encore un conflit militaire. Mais dans ces cas, ajoute le Bloc, le gouvernement aurait l'obligation de résorber complètement ces déficits au cours d'une période maximale de six ans.

Interrogé aux Communes sur la proposition du Bloc, le ministre Martin a déclaré que les exemptions suggérées dans le projet de loi, en raison de leur importance, rendaient « quasiment nulles ces sortes de formules ». « On pense, a ajouté le ministre, qu'il est beaucoup plus important d'être plus transparent et d'avoir des objectifs très clairs. »

Par ailleurs, outre des compressions imposées par Ottawa aux

provinces dans le domaine des programmes sociaux pour atteindre l'équilibre budgétaire, le Bloc québécois demande au gouvernement Chrétien de gérer les surplus à venir de façon à ce que ces coupes dans les transferts servant à financer la santé, l'éducation et l'aide sociale soient progressivement remboursées.

Le chef du Bloc, Gilles Duceppe, a déclaré en conférence de presse qu'il était temps qu'Ottawa cesse de créer de nouveaux programmes. « Je pense, a-t-il dit, à ce fonds du millénaire dont on parle beaucoup actuellement. C'est proprement une intervention dans le milieu de l'éducation. C'est une attitude hypocrite d'Ottawa puisque si la situation est difficile en éducation, c'est bien avant tout dû aux coupures opérées dans les paiements de transferts qui touchent l'éducation post-secondaire. »

Le gouvernement Chrétien se propose en effet d'annoncer dans son budget à la fin du mois la création d'un programme de bourses dites « du millénaire » afin de venir en aide aux étudiants du niveau post-secondaire. Ottawa veut gérer

lui-même ce fonds, alléguant qu'il n'intervient nullement dans la sphère de compétence des provinces.

« Le but visé par M. Chrétien, affirme Gilles Duceppe, n'est pas avant tout l'aide aux étudiants mais bien plutôt de s'assurer qu'il y ait un drapeau sur le chèque et une visibilité du gouvernement fédéral. »

Le critique du Bloc en matière de finances publiques, Yvan Loubier, a expliqué hier que son parti considérerait qu'en plus de rembourser les provinces sous forme de points d'impôts et de mettre un terme à la création de nouveaux programmes, le gouvernement devrait comptabiliser la caisse d'assurance-emploi dans un fonds séparé du fonds consolidé du gouvernement.

La moitié du surplus annuel de la caisse servirait à réduire les cotisations (trois milliards) et l'autre moitié à bonifier le régime (trois milliards). Enfin, le Bloc demande que le fardeau fiscal des Canadiens soit réduit pour les travailleurs à faibles et moyens revenus et pour les PME qui créent de l'emploi.

La grève des enseignants ontariens pourrait se traduire par un remboursement

Presse Canadienne
TORONTO

La grève illégale de 10 jours menée par les enseignants de l'Ontario l'automne dernier pourrait se traduire par un remboursement d'impôt pour les contribuables directement visés par cet arrêt de travail.

Le ministre provincial de l'Éducation, Dave Johnson, a déclaré hier qu'il envisageait la possibilité d'ordonner aux conseils scolaires de retourner aux parents une partie des millions de dollars épargnés au moment de la grève des enseignants.

Le gouvernement estime alors avoir économisé 320 millions en salaires non versés durant la grève illégale.

La plupart de ces sommes iront aux parents d'enfants ayant dû déboursé des sommes pour faire garder ces derniers, durant les deux semaines au cours desquelles les écoles étaient fermées.

Chaque famille pourrait ainsi recevoir un chèque pouvant aller jusqu'à 400 \$, et il resterait encore des surplus dans les coffres des conseils scolaires, a calculé le ministre.

VOYAGEZ DANS L'ESPACE POUR 24 MOIS



WINDSTAR
GL 1998

AVANTAGES
24
MOIS
LOCATION

LE PLAISIR DE CHANGER DE VÉHICULE AUX DEUX ANS
OPTION D'ACHAT À VALEUR GARANTIE
MINIMISEZ VOTRE OBLIGATION FINANCIÈRE

- 4 fauteuils Capitaine
- Climatiseur
- 7 passagers
- Jantes en aluminium de 15 pouces
- Freins ABS aux 4 roues

GRUPE D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 357B:

- MOTEUR V6 DE 3,8 LITRES, 200 CHEVAUX
- Volant réglable avec programmeur de vitesse
- Groupe d'équipements électriques
- Siège du conducteur basculant/coulissant
- Glaces unidirectionnelles
- Porte-bagages
- Radio AM/FM stéréo/cassettes
- Groupe éclairage
- Tapis avant/arrière

279\$ par mois

TRANSPORT INCLUS. AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS.

Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Des frais de 0,085 du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

MISE DE FONDS ou échange équivalent	MENSUALITÉ location 24 mois
2 995\$	279\$
1 995\$	329\$

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

★★★★★

La sécurité et votre famille passent avant tout:

Le Windstar est la seule mini-fourgonnette qui a obtenu 5 étoiles, la plus haute mention accordée dans les tests de collision avant du gouvernement américain pour la sécurité du conducteur et du passager avant.

Ford FORD

VOS CONCESSIONNAIRES FORD ET VOS CONCESSIONNAIRES LINCOLN MERCURY
www.acfmq.qc.ca

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: Obtenez un rabais supplémentaire de 750 \$. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

*Données de la U.S. National Highway Traffic Administration utilisées en comparant des véhicules dont la différence de poids n'excède pas 226 kg (500 lb).

Ford MERCURY LINCOLN

Politique

60 Minutes n'a pas ébranlé l'inspecteur Bernier

Ridiculisé à la télé américaine, il prend avec un grain de sel le reportage sur la Commission de protection de la langue

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Environ 22 millions d'auditeurs américains l'ont vu sillonner les rues de Montréal à la chasse aux affiches en anglais et il était hier le point de mire de bien des politiciens et des analystes politiques. Qu'à cela ne tienne, Fernand Bernier n'avait pas de commentaires sur le reportage-choc de 60 Minutes.

En fait, l'enquêteur de la Commission de protection de la langue française n'a pas vu le reportage de CBS qui le dépeignait un peu comme l'inspecteur Clouseau de la *Pan-thère rose*: « Voyez-vous, je n'ai pas le câble », disait-il hier, ironique et candide, dans un entretien téléphonique avec *La Presse*.

Un ami le lui a enregistré, mais il ne l'a pas vu hier soir non plus — « j'ai du badminton » — et ne le verra pas plus ce soir — « j'ai un cours de bridge ». Demain? Pas davantage, encore le badminton... Tout le bruit fait autour des enquêtes de la Commission de protection de la langue française « ne m'empêche pas de dormir, je ne lis même pas les journaux », tranche-t-il.

Il déplore toutefois tout ce tapage. Quand les inspections trouvent écho dans les médias, cela nuit à l'avancement normal des dossiers; à preuve les critiques récentes de

certaines commerçants du quartier chinois. « Dans le quartier chinois on nous a demandé d'arrêter, d'attendre jusqu'à la fin du mois. Il y a de quoi qui va se passer. Vous savez il y a beaucoup de politique là-dedans, encore du *tapponnage* », explique sans ambages l'inspecteur Bernier.

Arpenteur-géomètre pendant 20 ans, M. Bernier fut temporairement « mis en disponibilité » quant sa direction fut transférée à Québec. Il a atterri, il y a 18 mois, à la Commission de protection de la langue et apprécie son emploi: « J'ai toujours aimé l'ouvrage à l'extérieur », commente-t-il.

Autre gain net: « Depuis que je travaille pour l'Office de la langue française, mon anglais s'est amélioré! Je n'ai pas le choix. Je ne parlais pas couramment anglais, je me débrouillais. Quand on demande à un anglais s'il parle français, il dit « oui » et « non », mais moi j'en savais un peu plus que ça! »

Des coins « agressifs »

Il décrit avec plaisir son travail. En général l'accueil des commerçants est plutôt correct. « Sauf ce matin, j'ai été bousculé un peu. Parfois il y en a qui nous parlent assez dru, mais c'est rare. » Certains commerçants sont agressifs, surtout quand l'inspecteur y re-

tourne pour vérifier si les correctifs réclamés ont été mis en place. Hier matin, M. Bernier s'était pointé de bonne heure pour vérifier les inscriptions sur des camions avant qu'ils ne partent faire leurs livraisons. Cela n'a pas été apprécié, « un lundi matin ils avaient d'autres choses à faire... »

Les quartiers sont aussi bien différents: dans le quartier chinois jamais de problèmes, mais « sur Jean-Talon, dans le coin d'avenue du Parc, les gens sont plus agressifs, ils ne sont pas faciles », observe-t-il. Dans ce coin, les affiches sont en « anglais, en arabe, en pakistanaï, il y a bien des sortes de langues, beaucoup de petites langues ici et là, mais c'est des gens assez agressifs ».

Dans l'ouest de l'île? « C'est pas si mal. Les pires c'est dans le secteur de Côte-Saint-Luc, c'est un autre coin agressif », lance l'inspecteur Bernier. « Moi je ne suis pas agressif... mais si on lève le ton, je vais lever le ton. J'ai pour mon dire qu'on fait des lois pour tout le monde, si on fait une loi il faut la faire respecter, c'est mon principe. »

Ulcérés par l'impact négatif du reportage de CBS, les fonctionnaires de l'Office de la langue ont vite fait d'y retrouver une série d'inexactitudes. L'un des cadres ci-

tés, Gérard Paquet, s'est plaint au réseau Global du traitement « inéquitable » de 60 minutes. Dans le reportage, on affirme qu'il y a cinquante personnes qui font le travail d'enquête sur le terrain. « Il y en a exactement quatre. La Commission de protection de la langue française compte en tout et pour tout 20 personnes », insiste Gilles Racine, secrétaire de l'Office de la langue.

Contrairement à ce que soutient CBS, il n'y a jamais eu de saisie de maitzo, un produit kasher sans français sur l'étiquette. Le reportage disait que tout était en français dans les hôpitaux, mais l'équipe n'est pas passée par l'un des nombreux hôpitaux desservant une communauté anglophone, où l'affichage est bilingue. Même chose pour le panneau « Arrêt »: on aurait pu prendre d'autres panneaux dans l'ouest de l'île, où on lit « Stop ». « La Commission règle sans procédures 97 % des plaintes qu'elle reçoit », résume M. Racine.

Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, disait regretter que le reportage n'ait pas rappelé qu'en 1988, la Cour suprême avait approuvé le recours à la loi pour assurer la prédominance du français dans l'affichage, sans prohibition d'autres langues. Pour lui, en resuscitant la Commission de protection de la langue française, le gouvernement Bouchard n'a pas

envoyé le message d'ouverture et de tolérance nécessaire.

La prédominance

De son côté, l'inspecteur Bernier juge un peu exagérée l'étiquette de « policier linguistique » qu'on lui a accolée dans le reportage.

« Appeler cela la police, c'est un gros mot, pour moi c'est un travail, et mon travail consiste à vérifier si les pancartes sont dérogatoires. » Il a son barème personnel pour appliquer la « nette prédominance » que l'on doit assurer au message français dans les panneaux bilingues, une notion dont l'application causait bien des maux de tête aux politiciens. Or, rien n'est plus simple: « La prédominance c'est pas difficile. Si on peut se poser la question devant un panneau, automatiquement on n'a pas de nette prédominance! » tranche-t-il.

Le français dans l'affichage gagne clairement du terrain, surtout si on considère le chemin fait depuis 20 ans, évalue l'inspecteur Bernier.

Il était le seul des quatre inspecteurs de la Commission à accepter l'automne dernier de participer au reportage du réseau américain. « On nous a demandé de ne pas faire de commentaires. Moi cela ne me dérange pas, mais... il semble à ce qu'on entend qu'ils ont étiré un peu ici et là », rapporte M. Bernier.

Inter-Canadien
Canadien RégionalVACANCES FAMILIALES AU
WALT DISNEY WORLD RESORTEt en voyageant plus souvent
vous accumulez plus de points.Voyagez avec Canadien International
et ses partenaires participants d'ici
le 22 mars et accumulez des points
Canadien Plus en prime*

Canadien Plus

10 000 points
pour 5 voyages aller-simple25 000 points
pour 10 voyages aller-simple50 000 points
pour 15 voyages aller-simple75 000 points
pour 20 voyages aller-simple125 000 points
pour 30 voyages aller-simpleEt à chaque fois que vous décidez de
voyager avec Canadien International,
Inter-Canadien, Canadien Régional,
American Airlines ou Quantas, vous
augmentez vos chances de gagner un des
10 voyages pour une famille de 4 personnes
au Walt Disney World Resort**Pour plus de renseignements sur
Walt Disney World Resort, composez le
1 407 WDISNEY. Pour devenir membre de
Canadien Plus ou pour faire vos réservations,
composez le (514) 847-2211 ou appelez
votre agent de voyages aujourd'hui.Walt Disney World Resort
EN FLORIDE

American Airlines

QANTAS
THE SPIRIT OF AUSTRALIA

Canadien

Pour voyager comme vous l'aimez

*Vous devez être membre de Canadien Plus pour participer. Les montants des points Canadien Plus en prime s'ajoutent les uns aux autres et sont calculés d'après le total des trajets simples admissibles effectués entre le 27-01-98 et le 22-03-98. (Par ex.: 5 trajets = 10 000 points, 10 trajets = 15 000 points de plus pour un total de 25 000 points). Sont admissibles les vols réservés et effectués en classes suivantes: Canadien International, Inter-Canadien ou Canadien Régional, F, J, Y, C ou B; American Airlines: F, C, P, Y ou B; Quantas: P, J ou Y. Tous les règlements du programme Canadien Plus s'appliquent. Pour participer au concours sans faire d'achat ou pour obtenir les règlements complets de ce concours, faire parvenir une enveloppe affranchie portant votre adresse à Canadien International, «Concours Canadien Plus», C.P. 4160, Succ. C, Calgary (Alberta) T2T 5N1 avant la date de clôture du concours soit le 22 mars 1998 à 17h HNR. ** Les détenteurs de billets participant automatiquement au concours à chaque voyage complété en autant que les trajets admissibles soient effectués entre le 27-01-98 et le 22-03-98. Chaque forfait consiste en un voyage pour une famille de 4, des billets aller-retour en classe Canadien soit vers Disneyland® en Californie soit vers Walt Disney World® en Floride, 3 nuits à l'hôtel (chambre standard), l'admission au parc, des coupons de repas sur les aires du parc pendant 3 jours, le transport terrestre et 2 500\$ (CDN) en frais de dépenses. La valeur approximative au détail de ce prix est de 8 500\$ (CDN). Le prix n'est pas transférable et ne peut être encaissé en argent. Les gagnants et leurs compagnons de voyage sont responsables de tous les autres frais. Sujet à l'approbation du gouvernement. Tous les voyages doivent être réservés 30 jours à l'avance et doivent être complétés au plus tard le 23 avril 1999. Certaines périodes d'interdiction s'appliquent. D'autres conditions s'appliquent. American Airlines est une marque déposée de American Airlines Inc. Canadien, Canadien Plus, Inter-Canadien, Canadien Régional sont des marques déposées des Lignes aériennes Canadien International Inc.

Vous avez des Obligations
d'épargne du Canada ?
Vous avez donc déjà
épargné pour votre REER.

Intrigué ?

C'est pourtant simple.

Ceux qui détiennent des Obligations d'épargne du Canada à intérêts composés peuvent s'en servir pour contribuer à leur REER. Un seul coup de fil suffit. Et, n'ayez crainte, il n'y a aucuns frais.

Alors, pour épargner et préparer votre retraite sans complications, appelez-nous avant le 2 mars 1998, date limite des contributions REER 1997.

Vous voyez, ce n'est vraiment pas compliqué.

1 800 575-5151

Obligations d'épargne du Canada
Bâissez sur du solide.

Canada

la St-Valentin

Publiez votre message d'amour le 14 février
dans la rubrique St-Valentin
des petites annonces de La Presse

2,39 \$
la ligne
minimum 5 lignes

Ajoutez des petits coeurs
à votre message d'amour
pour seulement 4,78 \$.

ET OBTENEZ GRATUITEMENT

la publication de votre message
d'amour dans le numéro spécial
« LA SAINT-VALENTIN »
du jeudi 12 février 1998 dans
La Presse si vous commandez avant
le mercredi 11 février 1998 (midi).

La Presse

Les petites annonces

285-7111 Appels interurbains sans frais :
1 800 361-5013

Politique

Chrétien brosse un sombre tableau de Saddam Hussein

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Critiqué par les partis d'opposition pour avoir donné l'appui du Canada à Bill Clinton avant d'avoir consulté le Parlement, le premier ministre Jean Chrétien a brossé un sombre tableau de Saddam Hussein pour promouvoir auprès des Canadiens l'idée d'une intervention militaire en Irak.

Décrivant le recours à la force militaire comme le dernier des recours, M. Chrétien soutient que la feuille de route du dirigeant irakien démontre qu'il représente toujours une menace pour ses voisins et le monde entier.

« Le Canada ne peut accepter que l'on se moque des résolutions des Nations unies », a expliqué le premier ministre pour justifier l'appui du Canada à une éventuelle intervention des États-Unis.

Le recours à la force répugne au Canada, a-t-il ajouté, mais l'obstination de Saddam Hussein à continuer de fabriquer des armes de destruction massive démontre qu'il serait plus dangereux de ne rien faire si la diplomatie devait échouer.

« Quel type de dirigeant peut s'engager dans une guerre de terreur contre sa propre population ? Quelle mission civilisée peut-on accomplir en massacrant des dizaines de milliers de Kurdes ? Quelle était la logique d'envahir le Koweït si cela a eu pour conséquence de faire fondre sur son pays la plus puissante alliance militaire depuis la Deuxième Guerre mondiale ? », a demandé en rafale M. Chrétien hier soir aux Communes.

La position du premier ministre tranche radicalement avec celle qu'il défendait en 1991 quand il était chef de l'opposition. À l'époque, le chef libéral avait dénoncé la décision du gouvernement Mulroney de maintenir des troupes de combat dans le golfe Persique.

M. Chrétien affirmait alors que



« Le Canada ne peut accepter que l'on se moque des résolutions des Nations unies », a déclaré hier le premier ministre Chrétien aux Communes.

« ce n'est pas notre guerre », exigeant du gouvernement conservateur le rappel des soldats canadiens.

« Il est très facile de déclencher une guerre, mais plus difficile de l'arrêter », disait encore celui qui allait se retrouver dans les souliers de Brian Mulroney sept ans plus tard.

Comme l'opposition le fait aujourd'hui, le chef libéral soutenait en 1991 que l'intervention contre l'Irak était menée par les États-Unis

et non par l'ONU. Brian Mulroney s'était d'ailleurs attiré de vives critiques du chef libéral quand il avait demandé aux Communes de réaffirmer par voix de motion leur appui à l'ONU.

« La vraie question est : est-ce que vous voulez que le Canada soit impliqué dans une guerre contre l'Irak ? » s'était insurgé Jean Chrétien.

Ironie du sort, c'est à peu de mots près ce que reproche aujourd'hui au premier ministre le successeur de Brian Mulroney.

Le Canada n'a pas grand-chose à offrir aux Américains en Irak

Presse Canadienne
OTTAWA

Le Canada n'a pas grand-chose à apporter aux forces américaines en Irak, si ce n'est un appui moral et politique, estiment des spécialistes des questions militaires.

Et les États-Unis recherchent davantage ce genre d'appui que des troupes additionnelles, a indiqué hier Martin Shadwick, éditeur du magazine *Canadian Defence Quarterly*.

« Ils ont besoin de drapeaux plus que toute autre chose », a-t-il dit. Il semble d'ailleurs que ce soit une bonne chose parce que les Forces armées canadiennes n'ont pas grand-chose à offrir.

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a laissé entendre hier qu'un appui de la part du Canada ne signifiait pas une participation aux combats.

Selon des sources gouvernementales, le Canada pourrait fournir des services de recherche, de sauvetage et de transport.

Cependant, selon Colin Curleigh, un brigadier-général à la retraite et ex-pilote d'hélicoptère, il y

a lieu d'en douter. « Je suis certain qu'on n'enverra pas ces vieux Labrador qui tombent en morceaux. »

Ces appareils, vieux de 25 ans et appelés à être bientôt remplacés par les nouveaux Cormorants, sont les premiers hélicoptères de secours de l'armée.

Les autres hélicoptères employés par les forces sont les Sea Kings de la marine, eux aussi fort âgés, et les nouveaux Griffons de la force terrestre.

« Compte tenu de leur fiabilité, ce serait gênant d'envoyer les Labrador ou les Sea King », a déclaré M. Curleigh.

Un autre problème se pose, celui du transport jusqu'au golfe Persique. Il faudrait probablement se tourner vers les États-Unis, a prédit M. Curleigh.

« Au premier coup d'oeil, cela semble pas mal improbable. »

En ce qui a trait au transport aérien des troupes, le Canada ne dispose que de 32 appareils Hercules C-130, alors que les Américains ont 500 transports de troupes.

La participation canadienne serait donc proportionnellement infi-

me comparée à l'importance de la flotte américaine, mais l'entraînement et les opérations risquent de donner des maux de tête aux Forces armées.

M. Curleigh propose plutôt l'envoi d'avions de surveillance maritime Aurora, bien que les États-Unis disposent de mieux avec leurs Orion P-3.

L'ex-brigadier Jim Hanson, membre du Centre canadien d'études stratégiques, a cependant rappelé que les avions canadiens avaient besoin d'une base terrestre et que l'Arabie saoudite avait déjà clairement refusé d'offrir ses bases aux membres d'une coalition anti-Irak.

La plupart des avions américains dans la région décollent depuis des porte-avions.

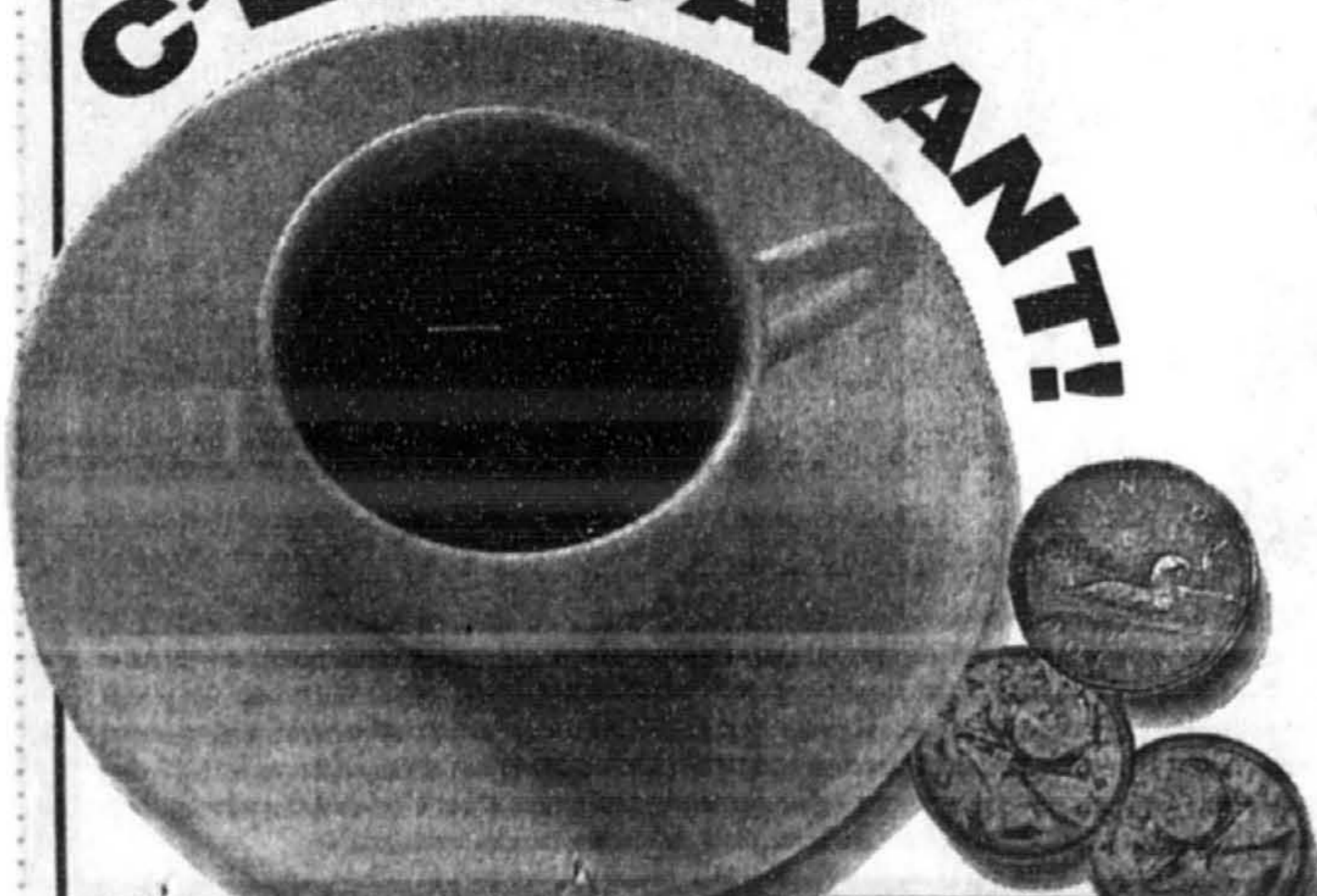
L'absence de bases terrestres semble exclure l'envoi de chasseurs canadiens CF-18, a dit M. Shadwick.

Le Canada en avait envoyé 24 lors de la guerre du Golfe, en 1990-91.

Ils sont aujourd'hui mieux équipés qu'à l'époque, mais sans base, il ne sont d'aucune utilité.

DECLARER SES POURBOIRES

C'EST PAYANT!



La Loi sur les normes du travail confère des avantages aux salariés et aux salariées des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des bars en regard de l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs pourboires.

En effet, les indemnités prévues à la Loi sur les normes du travail sont calculées sur le salaire augmenté des pourboires qu'ils ont déclarés. C'est le cas, notamment, de :

- l'indemnité de vacances;
- l'indemnité pour un jour férié;
- l'indemnité lors d'un congé avec salaire pour événements familiaux;
- l'indemnité lors d'un congé pour la naissance ou l'adoption d'un enfant;
- l'indemnité lors de la cessation d'emploi;
- l'indemnité de congé prévue à la Loi sur la fête nationale.

La Commission des
Normes du Travail

vous informe!

La Loi sur les normes du travail oblige aussi l'employeur à accepter la déclaration écrite de pourboire faite par ces salariés et elle les protège contre les sanctions que pourrait exercer un employeur à leur égard parce qu'ils produisent cette déclaration.

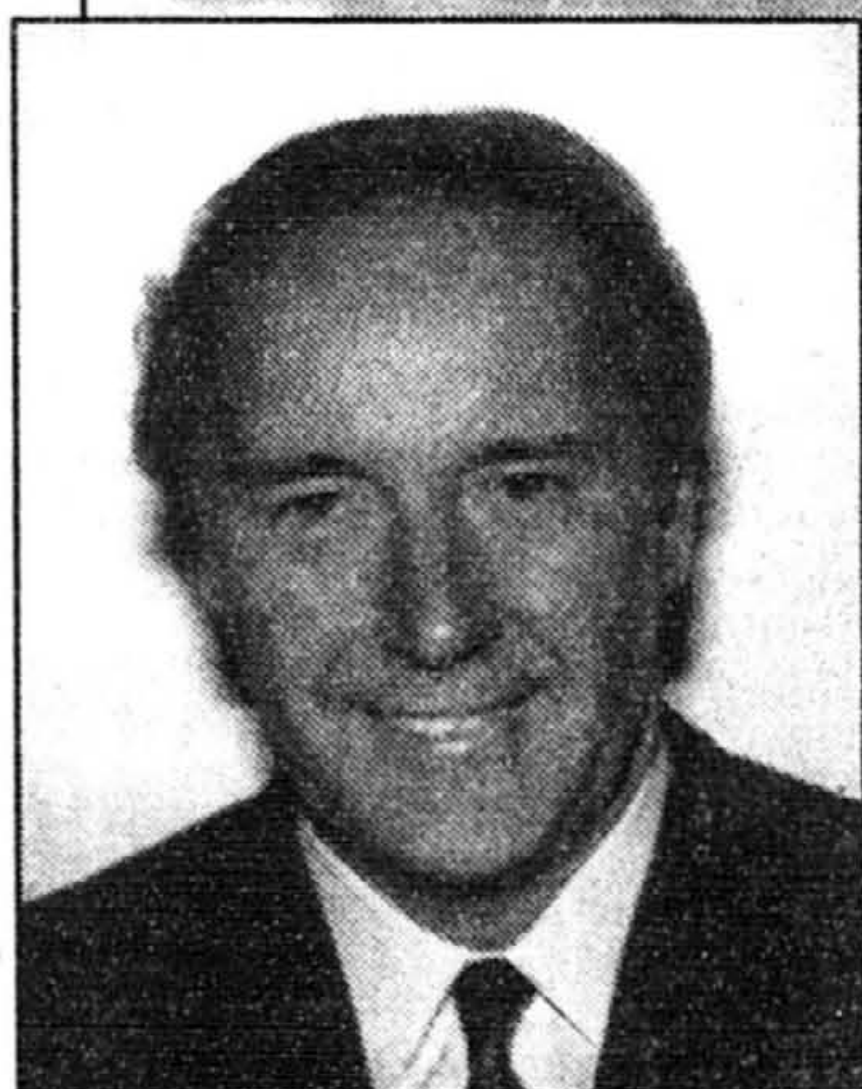
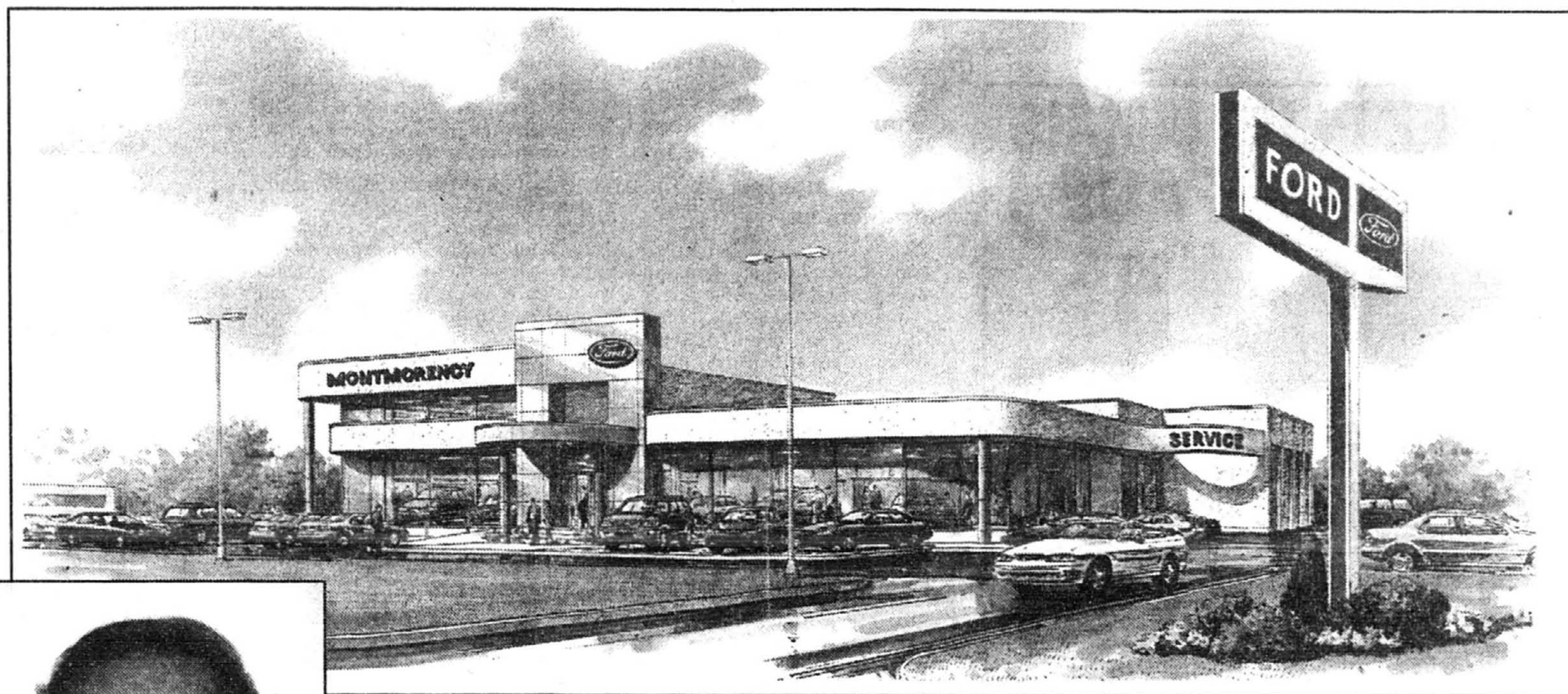
Pour toute information relative à la Loi sur les normes du travail et à la Loi sur la fête nationale, téléphonez à la Commission des normes du travail ou visitez notre site internet.

Région de Montréal : 873-7061
Ailleurs, sans frais : 1 800 265-1414
Internet : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>



Gouvernement du Québec
Commission des
normes du travail

Tout un virage pour Montmorency Ford.



Ray Monahan
Président



Roger Desautels III
Vice-président



Huong Nguyen
Secrétaire-trésorière

Une nouvelle équipe est à la tête de Montmorency Ford depuis le 1^{er} septembre 1997. Et quelle équipe! Experts dans leur domaine, messieurs Ray Monahan, président, Roger Desautels III, vice-président, et madame Huong Nguyen, secrétaire-trésorière, se sont unis pour donner un nouveau départ à Montmorency Ford. Achevées le 15 décembre 1997, des rénovations majeures, représentant un investissement de 1,3 million de dollars, ont été effectuées afin de mieux vous servir. C'est un rendez-vous, chez Montmorency Ford, où on vous attend pour amorcer le virage décisif avec vous.

Montmorency Ford (1997) Inc.
7225, boul. Taschereau, Brossard
678-9940



DES IDÉES QUI FONT DU CHEMIN

Politique

La fonction publique ontarienne pourrait débrayer avant les élections

Presse Canadienne
TORONTO

Le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario pourrait tenter d'obtenir un mandat de grève d'ici la fin de l'année afin de forcer le gouvernement à conclure une entente avant les prochaines élections provinciales.

« Nous ne voulons pas rester assis en attendant que le gouvernement déclenche des élections, pour ensuite venir nous voir pour

finir les négociations, a déclaré un porte-parole syndical, Randy Robinson. Avec le genre de restructuration qu'envisage le gouvernement, il semble que nous devions signer un contrat le plus tôt possible. »

Si aucune entente n'intervient avant l'échéance de la convention collective en vigueur, soit le 31 décembre, le syndicat tentera alors d'obtenir un mandat de grève de ses membres, a ajouté M. Robinson.

Francine Dubé réclame de Québec 690 000 \$ en dommages et intérêts

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Dans une requête déposée hier au palais de justice de Montréal, l'ex-directrice générale du Centre des congrès de Québec, Francine Dubé, réclame plus de 690 000 \$ en dommages et intérêts du gouvernement du Québec, qu'elle accuse d'avoir obéi à « des intérêts politiques ou partisans malsains » au moment de son congédiement.

Dans une longue déclaration « sur action en nullité de décret et en dommages-intérêts », rendue publique hier, immédiatement après avoir été enregistrée au greffe, l'avocate de l'ex-directrice générale, Me Suzanne Côté, de l'étude légale Stikeman, Elliott, a qualifié le congédiement de sa cliente par le gouvernement du Québec de « décision illégale, arbitraire, abusive et nulle puisqu'elle a été prise en violation de ses droits constitutionnels garantis par les chartes des droits ».

Parmi les personnages influents cités dans la procédure, on retrouve le ministre d'État au Tourisme, David Cliche (le défendeur), son prédécesseur au même ministère, Mme Rita Dionne-Marsolais, le directeur du cabinet du ministre défendeur, Richard Charbonneau, Gilles R. Tremblay, du Secrétariat aux emplois supérieurs au Conseil exécutif, Michel Carpentier, le se-

crétaire général du gouvernement, ainsi que Pierre Bernier et Me Sylvie Lachance, tous deux du Conseil exécutif.

À la Société du centre des congrès, les administrateurs nommés sont le président du conseil d'administration, François Noël, le vice-président aux opérations, Guy Vachon, et le nouveau directeur de l'administration, Jean-Denis Bouchard.

Dans son long plaidoyer, Mme Dubé allègue qu'en la congédiant, le gouvernement a violé les règles élémentaires de la justice naturelle et ses droits constitutionnels.

« Le gouvernement et le ministre défendeur (David Cliche), explique la requête préparée par Me Côté, ont de plus fait défaut de respecter les règles d'équité procédurale en refusant de rencontrer leur employée pour discuter de l'ensemble de la situation alors que cette dernière a sollicité une rencontre à plusieurs reprises. »

Mme Dubé précise de plus que jamais dans son rapport le vérificateur général n'a fait mention « de malversation, de maladministration ou de faute lourde », des motifs pourtant invoqués par le gouvernement dans son avis de congédiement.

L'ex-directrice affirme que jamais entre sa nomination, en décembre 1996, et son congédiement, en octobre 1997, elle n'a été questionnée sur sa façon de remplir sa fonction.

Aux propos critiques du vérificateur général sur la gestion des contrats, Mme Dubé oppose ses conditions d'embauche dans lesquelles les autorités de la Société du centre

des congrès lui ont précisé qu'elle n'aurait pas à se mêler personnellement de la négociation et de l'attribution des contrats de biens et services, une responsabilité qui incombe à MM. Guy Vachon et Jean-Denis Bouchard, des gestionnaires « chevronnés » qui connaissent toutes les règles.

La requête rappelle d'ailleurs que « les procédures que le vérificateur général considère irrégulières ont été mises en place sous l'administration précédente » et que Mme Dubé ne peut pas en être blâmée, d'autant plus qu'elle aurait mis en place des façons de corriger la situation.

« Seule une intervention vigoureuse et rapide de la Cour supérieure, souligne le document, peut contrer ces abus de pouvoir d'un gouvernement soutenu par certains hauts fonctionnaires serviles qui font front commun pour instaurer l'arbitraire et le caprice partisans. »

Dans sa requête, Mme Dubé indique qu'elle est prête à compléter son mandat de directrice générale qui doit prendre fin le 15 décembre 2001. À défaut, elle demande à la Cour de lui octroyer la somme de 366 570 \$, plus la valeur de tous les avantages sociaux, incluant le fonds de retraite.

Elle demande aussi que la Cour condamne les défendeurs à lui payer des dommages moraux de 300 000 \$. Mme Dubé se réserve finalement le droit de réclamer des dommages pour atteinte à sa réputation.

Il faudra attendre encore six mois pour que la cause soit entendue devant la Cour supérieure à Montréal.

Le reportage de 60 Minutes provoque un haussement d'épaules aux États-Unis

Presse Canadienne

Le reportage de l'émission américaine « 60 Minutes » sur le traitement peu enviable réservé à la langue anglaise au Québec n'a provoqué qu'un haussement d'épaules chez nos voisins du Sud.

Le reportage de 12 minutes, diffusé dimanche soir, insistait, sur un ton sarcastique, sur les aspects tâtonnés des dispositions de la Charte de la langue française portant sur la nécessaire prédominance du français dans l'affichage commercial.

Selon Chris Sands, du Centre d'études stratégiques et internationales, situé à Washington, le reportage présenté par CBS était typique de la perception des Américains sur les lois linguistiques québécoises.

« C'est perçu comme une violation du droit à la liberté d'expression. C'est difficile pour les Américains de prendre la loi québécoise au sérieux, parce qu'elle semble procéder d'un grand sentiment d'insécurité, un genre de choses que nous n'avons pas et qui n'évoque rien pour nous. Si les gens veulent réellement parler une langue, alors ils n'ont qu'à parler cette langue », a dit M. Sands, qui dirige l'institut consacré aux études canadiennes.

Charles Doran, qui travaille en études internationales à l'Université Johns Hopkins, ne s'est pas montré du tout surpris par le ton humoristique adopté par le journaliste dans son reportage. « C'est ainsi qu'on fait les choses par ici », a-t-il dit.

Selon lui, le reportage pourrait avoir pour effet de stimuler l'industrie touristique québécoise, alors que des Américains curieux pourraient être intéressés à voir de près des gens vivre en français sur le même continent qu'eux.

Un porte-parole de l'émission « 60 Minutes » a tenu quant à lui à défendre le point de vue privilégié dans le reportage tourné à Montréal et Québec. « Vous devez comprendre que ce reportage était présenté pour les téléspectateurs américains », a déclaré Kevin Tedesco, depuis New York.

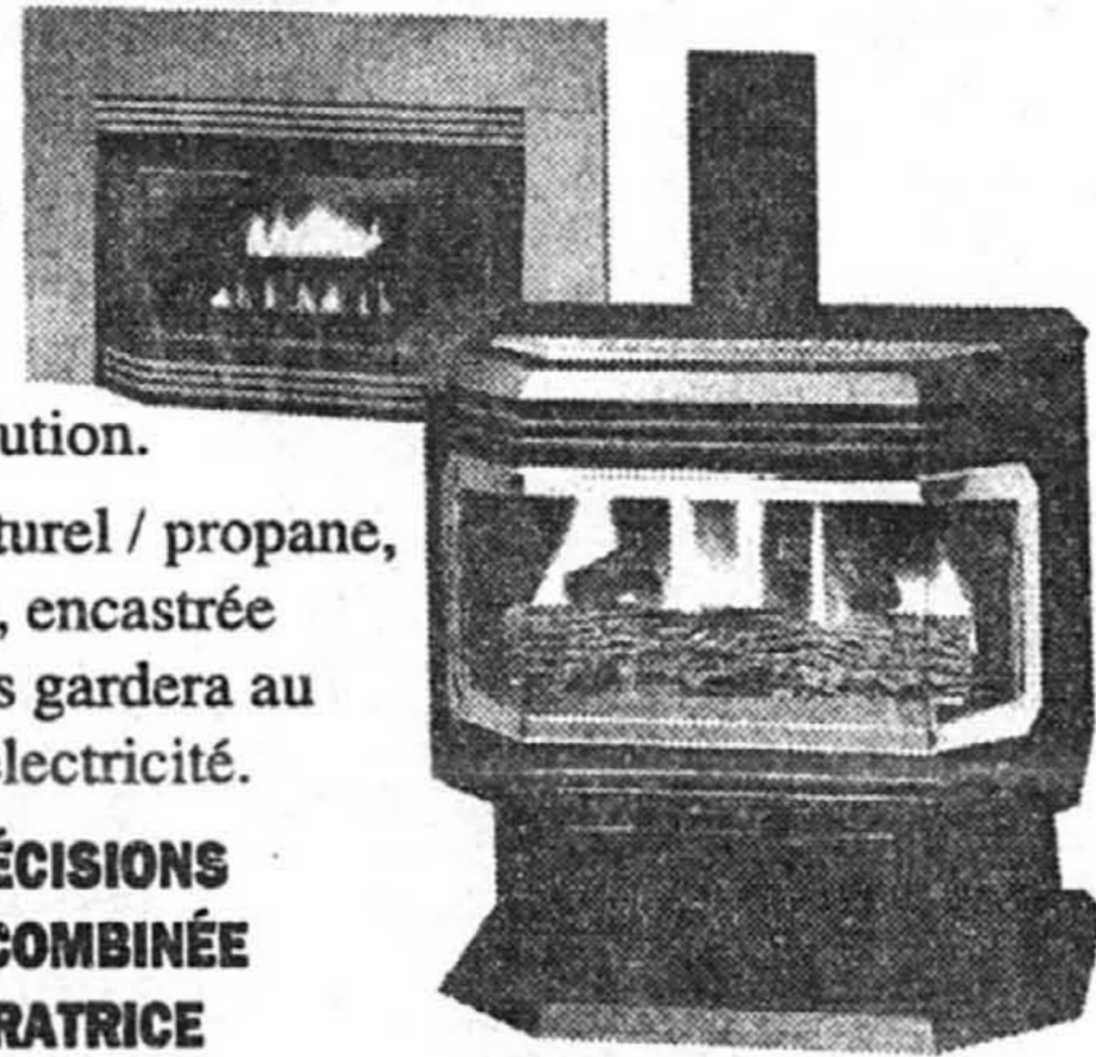
Adoptant un ton sarcastique pour décrire « la police de la langue sur un pied d'alerte », le journaliste Morley Safer avait choisi de donner la parole à certains des plus farouches défenseurs de la minorité anglophone : l'écrivain Mordecai Richler, le chef du Parti Egalité, Keith Henderson, et l'animateur de radio Howard Galganov.

NE SOYEZ PLUS JAMAIS SANS CHAUFFAGE !

Que vous chauffiez au gaz, au mazout ou à l'électricité, NOUS avons la solution.

Un foyer au gaz naturel / propane, en version dégagée, encastrée ou sur mesure, vous gardera au chaud même sans électricité.

DEMANDEZ DES PRÉCISIONS SUR NOTRE OFFRE COMBINÉE FOURNAISE / GÉNÉRATRICE



Electro Aide Inc.
Spécialiste en chauffage depuis 1949
3520, rue Ashby Saint-Laurent (Québec)
Tél. : 333-7460

AUBAINES EN PETITS PLATS... POUR LES AMATEURS DE RABAIS!

Prix de solde en vigueur du mercredi 11 février au mardi 17 février

50 % DE RABAIS

Batterie de cuisine Le Cook's Ware en inox, 11 pièces
Notre prix ord. 399,98 \$.
Solde 199,99 \$ l'ens.
Articles suivis. Nos prix ord. 79,98 \$ à 199,98 \$.
Solde 39,99 \$ à 99,99 \$ ch.
Articles ménagers, rayon 637.



60 % de rabais

Casserole couverte Le Cook's Ware, 0,95 litre
Notre prix ord. 79,98 \$.
Solde 39,99 \$ ch.
Tant qu'il y en aura.
Pas de commandes spéciales.



50 % DE RABAIS

Batterie de cuisine Europa de Lagostina, en inox, 8 pièces
Notre prix ord. 499,98 \$.
Solde 249,99 \$ l'ens.
Articles suivis. Nos prix ord. 119,98 \$ à 279,98 \$.
Solde 59,99 \$ à 139,99 \$ ch.
Articles ménagers, rayon 637.

60 % de rabais

Sautoir couvert Europa de Lagostina, 25 cm
Notre prix ord. 169,98 \$.
Solde 67,99 \$ ch.
Tant qu'il y en aura.
Pas de commandes spéciales.

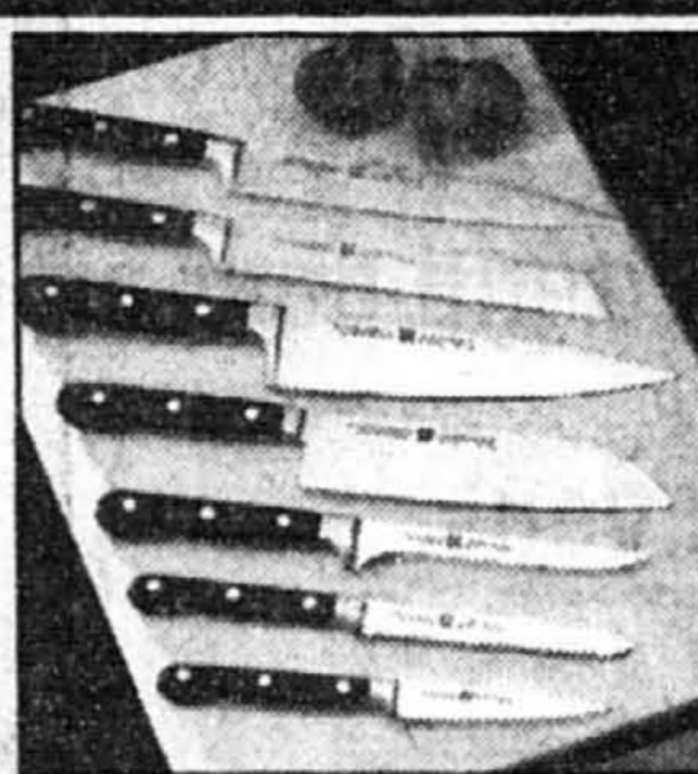
50 % DE RABAIS

Ensemble à pâtes Collection TG^{MC} en inox, 4 pièces
Notre prix ord. 69,98 \$.
Solde 34,99 \$ l'ens.



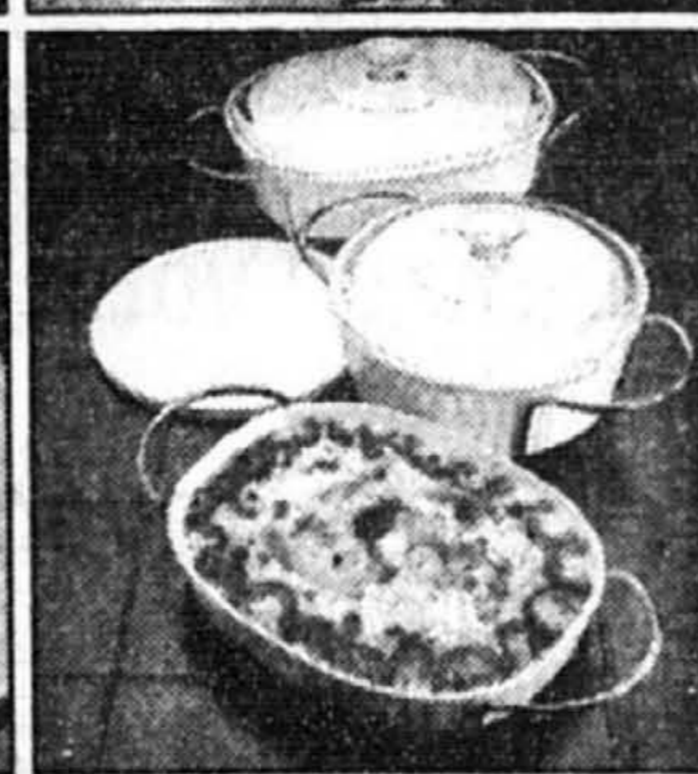
40 % DE RABAIS

Batterie de cuisine antiadhésive Professional de Lagostina, 8 pièces
Notre prix ord. 199,99 \$. Solde 119,99 \$ l'ens.
40 % de rabais! Poêles antiadhésives Professional de Lagostina
Sur nos prix ordinaires.



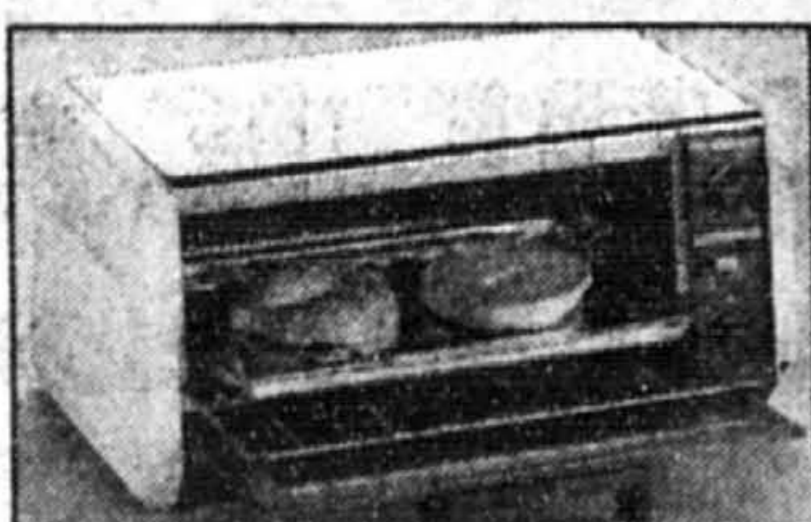
25 % DE RABAIS

Couteaux Professional, série S, de Henckels
Sur nos prix ordinaires.
Articles ménagers, rayon 637.



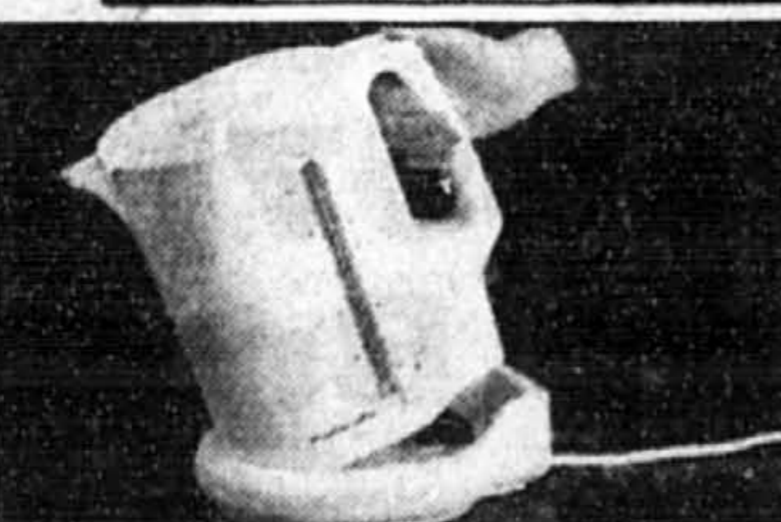
50 % DE RABAIS

Batterie de cuisine French White, 9 pièces
Notre prix ord. 109,99 \$. Solde 54,99 \$ l'ens.
Casserole ronde couverte French White, 2,5 litres
Notre prix ord. 32,98 \$. Solde 15,99 \$ ch.
Rôtissoire French White, 4,5 litres
Notre prix ord. 44,98 \$. Solde 21,99 \$ ch.
Articles ménagers, rayon 637.



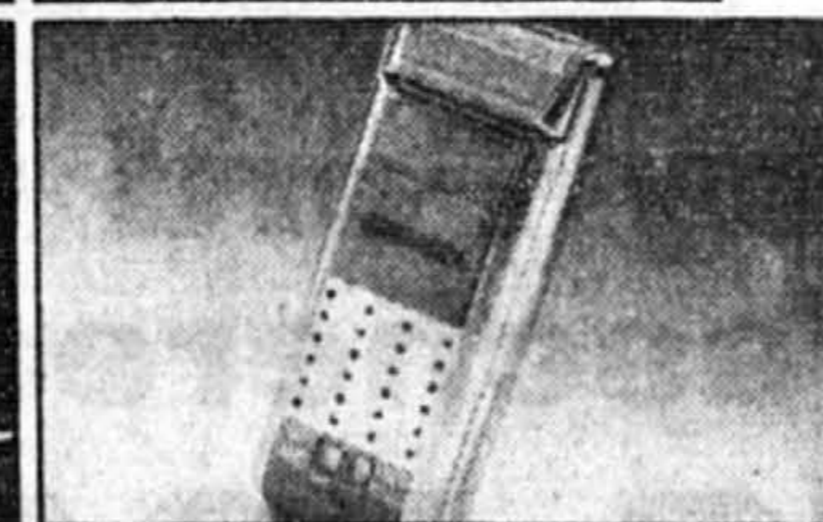
10 \$ de rabais

Four grille-pain Black & Decker
• Plaque à griller réglable à 2 positions
• Autoarrêt
• Remplace économiquement le four de votre cuisinière.
Notre prix ord. 79,99 \$. Solde 69,99 \$ ch.
Petits électroménagers, rayon 636.



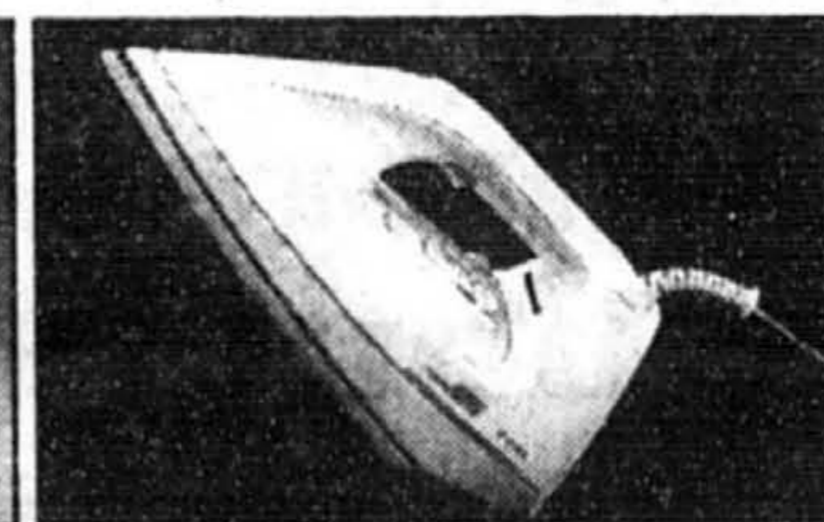
13 \$ de rabais

Bouilloire-pichet Proctor Silex
• Modèle sans cordon
• Contenance de 1,7 litre
• Autoarrêt et réchauffement rapide
• Indicateur de niveau d'eau.
Notre prix ord. 42,99 \$. Solde 29,99 \$ ch.



30 \$ de rabais

Rasoir Integral de Braun pour lui
• Tête pivotante pour un rasage de très près plus confortable
• Modèle avec ou sans cordon
• Tête verrouillable pour plus de précision.
Notre prix ord. 159,99 \$.
Solde 129,99 \$ ch.



15 \$ de rabais

Fer Ultraglide de T-Fal
• Jet de vapeur
• Autonettoyage
• Débit de vapeur réglable
• Autoarrêt.
Notre prix ord. 74,99 \$.
Solde 59,99 \$ ch.
Petits électroménagers, rayon 636.

la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous avez le meilleur